# Rapport d'activité

2025




SIAO 17

URGENCE • INSERTION

# Table des matières


01. Mot d'introduction 3

02. Mot de la direction 4

03. Rétrospective de l'année 2025 5

04. Le SIAO dans son contexte 6

- Le cadre national et les missions du SIAO
- Contexte territorial en Charente-Maritime

05. Structuration et organisation du SIAO 8

- Organisation territoriale
- Organisation interne : équipe et moyens
- Réunions partenariales

06. Partenaires institutionnels et associatifs 15

- Des partenaires au cœur de l'action

07. Le SIAO centre de ressources 16

- Utilisation du SI-SIAO et sensibilisation à l'outil
- La newsletter du SIAO

08. L'activité du SIAO en chiffres 17

- Traitement des demandes
- Situations complexes

09. Perspectives 2026 21

- Objectifs pour l'année suviante
- Constats
- Pistes d'amélioration du fonctionnement

10. Conclusion 25

# Glossaire

AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

AHI : Accueil Hébergement Insertion

ALUR : Accès au Logement Urbanisme Rénové

CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives

CESAPH : Comité d'Examen des Situations Administratives et des Parcours d'Hébergement

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

ETP : Equivalent Temps plein

ILHL : Instances Locales d'Hébergement et de Logement

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

3CL : Commission Cas Complexes Locaux

RUS : Réseau d'Urgence Sociale

UCSD : Un Chez Soi D'abord

# 01 Mot d'introduction

L'année écoulée a une nouvelle fois mis en lumière les enjeux majeurs liés à l'accueil, à l'hébergement et à l'accompagnement des personnes en situation de précarité. Dans un contexte marqué par la crise du logement, la hausse de la demande, l'évolution des politiques publiques, le SIAO de Charente-Maritime a poursuivi ses missions avec engagement, vigilance et adaptabilité.



Ce rapport d'activité retrace les principales actions menées, les dynamiques partenariales engagées, les difficultés rencontrées, mais aussi les avancées obtenues collectivement. Il reflète le travail quotidien de coordination entre les acteurs du secteur et la volonté constante de répondre au mieux aux besoins identifiés sur le territoire.

Ce document reflète également le rôle du SIAO comme animateur de réseau, garant d'une coordination fluide entre les différents acteurs de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion. Au-delà des chiffres, ce document témoigne de la complexité des parcours, de la diversité des situations rencontrées, et du rôle essentiel que joue le SIAO.
Nous remercions l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et professionnels qui, aux côtés du SIAO, œuvrent chaque jour à faire vivre les principes d'accueil inconditionnel, de continuité et d'adaptabilité.

# 02 Mot de la direction

L'année écoulée a été marquée par une période de transition importante pour la direction du SIAO 17. Après la prise de fonction d'un nouveau directeur en 2024, son départ a conduit à une direction par intérim, assurée avec engagement et sens du service pendant plusieurs mois.
Cette période, d'environ huit mois, a mis l'équipe à rude épreuve. Les deux professionnelles restées en poste ont dû assumer une charge de travail accrue, faire preuve d'une grande adaptabilité et maintenir le cap dans un contexte incertain. Leur investissement et leur sens des responsabilités ont permis de garantir la continuité de l'activité et le soutien aux partenaires et aux personnes accompagnées.

L'arrivée de la coordinatrice de parcours s'est inscrite dans ce contexte déjà fragilisé, marqué par l'absence de direction dédiée et le départ de la cheffe de service. Malgré un contexte difficile, cette intégration a permis de relancer une dynamique collective positive.

J'ai pris mes fonctions de direction le 1er septembre 2025, avec la volonté de m'inscrire dans une relation de confiance, de cohésion et de reconnaissance envers l'équipe, ainsi qu'en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs du territoire. Consciente des enjeux actuels - tension sur l'hébergement, évolution des publics, renforcement des exigences institutionnelles, je souhaite poursuivre la consolidation du rôle du SIAO comme centre de ressources au service des acteurs de l'hébergement, de l'insertion et, plus largement, de la lutte contre l'exclusion.

Avec l'équipe, nous allons œuvrer à renforcer les partenariats de terrain, fluidifier les liens entre prescripteurs et structures, et proposer des temps de travail partagés, à la fois pour favoriser la montée en compétences et améliorer la lisibilité de nos missions.

Ce rapport d'activité retrace les actions menées dans un contexte en mouvement. Il témoigne de l'engagement des professionnels du SIAO, mais aussi de la mobilisation quotidienne des partenaires associatifs et institutionnels. Je souhaite, à travers ce mot, remercier chacun pour sa contribution et dire ma volonté de construire, ensemble, un SIAO vivant, accessible et utile à tous.

Chantal OLIVIER

# 03 Rétrospective de l'année

2025

**Janvier**
- Nomination d'Alice LAMANDE au poste de directrice par intérim
- Déclenchement Froid Persistant

**Février**
- Arrivée de Laure LAUTARD, coordinatrice de parcours
- Déménagement des bureaux SIAO

**Mars**
- Recrutement d'un directeur par intérim

**Avril / mai**
- Départ du directeur et de la cheffe de service

**Juin**
- Déclenchement Plan canicule

**Juillet**
- Circulaire 24 juillet 2025

**Août**
- Deux déclenchements Plan canicule
- Départ du directeur par intérim

**Septembre**
- Arrivée de la nouvelle directrice Chantal OLIVIER
- Assemblée Générale et nomination de la Présidente Véronique SCHAAF

**Novembre**
- Arrivée de la chargée d'observation sociale Emmy FLORENTIN
- Circulaire 25 novembre 2025

**Décembre**
- Validation de la feuille de route du SIAO 2026
- Déclenchement Froid Persistant et Grand Froid

2026

# 04 Le SIAO dans son contexte

## Le cadre national et les missions du SIAO

### La formation des SIAO en quelques dates clés

**CRÉATION DE LA DIHAL ET DES SIAO**

2010

La DIHAL est chargée de la mise en œuvre de la politique publique en matière d'hébergement, d'accès au logement et de maintien dans le logement des personnes sans abri ou mal logées.

**Circulaires du 08/04/2010 et du 07/07/2010**

Précisions sur les missions des SIAO : régulation des orientations, coordination des acteurs locaux, veille sur la continuité de la prise en charge, contribution à la mise en place d'observatoires locaux.

**SIAO UNIQUE URGENCE ET INSERTION**

**Circulaires du 13/01/2012 et du 29/03/2012**

2012

Organiser la convergence Urgence/Insertion pour aller vers le SIAO Unique. Amélioration de l'opérationnalité des SIAO : mobilisation des places d'hébergement et de logement accompagné, amélioration de la connaissance des publics.

**PUBLICS FVV**

**Circulaire du 12/04/2013 / relations entre les SIAO et les associations spécialisées dans la prise en charge des femmes victimes de violences.**

2013

Renforcement de la coordination entre les acteurs, dont les SIAO et les structures prenant en charge les FVV, afin d'assurer leur orientation rapide vers les lieux d'écoute et d'accueil.

**LOI ALUR**

**24/03/2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - Intégrée au Code de l'action sociale et des familles**

2014

**Article 30 :** Consécration juridique des SIAO par l'intégration de cette loi dans le Code de l'action sociale et des familles - Déclinaison des missions des SIAO - Introduction de la notion d'opérateur unique traitant de l'urgence et de l'insertion ainsi que de l'accès à la veille sociale (n° d'appel 115).

**PUBLICS SORTANT DETENTION**

**Circulaire du 13/05/2013 - coordinations SIAO / SPIP pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sortant de détention ou faisant l'objet d'un placement à l'extérieur.**

2016

Renforcement des modalités de coordination entre le SPIP et le SIAO afin de favoriser l'accès à un hébergement ou un logement en anticipation de la sortie et dans le cadre de la prévention du risque de récidive.

**CRÉATION DU SERVICE PUBLIC DE LA RUE AU LOGEMENT**

2021

Service piloté par la DIHAL, avec pour objectif la généralisation du modèle "Logement d'abord", en développant les leviers structurels de déploiement.

**GOUVERNANCE ELARGIE ET RÔLE PIVOT DES SIAO**

**Instruction du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO pour la mise en œuvre du Service public de la rue au logement.**

2022

Cadrage des missions et du pilotage des SIAO : création d'un comité stratégique partenarial incluant l'État, les collectivités territoriales volontaires, des représentants du secteur AHI, des représentants des personnes accompagnées, et en lien avec les orientations stratégiques du PDALHPD.
Affirmation du rôle pivot des SIAO au niveau départemental dans le parcours des personnes vers le logement pérenne.

L'article 30 de la loi ALUR consacre le SIAO comme plateforme unique départementale de coordination et de régulation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile et en précise les missions aux articles L.345-2 et L.345-2-4 du code de l'action sociale et des familles.
Les missions du SIAO sont les suivantes, désormais inscrites dans la loi :

- Recenser l'ensemble de l'offre disponible en matière d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion ou de logement adapté ;
- Assurer l'orientation des personnes après une évaluation sociale et en fonction de leur situation de détresse ;
- Favoriser la fluidité de l'accès au logement des personnes ;
- Assurer la coordination du dispositif de veille sociale ;
- Participer à l'observation sociale.

Le SIAO 17 a été créé sous formation associative, en décembre 2015 par 4 opérateurs locaux du secteur de l'AHI :




Ces quatre associations, membres fondateurs, sont membres de droit et siègent au sein d'un collège unique. Chaque membre est représenté par 2 personnes dont un directeur, et dispose à ce titre de 2 voix au nom de sa structure.
L'Assemblée générale se tient chaque année, et le Conseil d'administration se réunit chaque semestre. Le Bureau, composé de la Présidente, du trésorier et du secrétaire se réunit avant chaque conseil d'administration.
Mme Cécile HIREL, directrice générale d'Altea-Cabestan, a accepté d'assurer la présidence du SIAO 17 jusque septembre 2025 laissant, depuis cette date, sa place à Véronique SCHAAF.

## Le contexte territorial en Charente-Maritime

Le SIAO 17 intervient sur un territoire contrasté, combinant des pôles urbains dynamiques (La Rochelle, Saintes, Rochefort) et des secteurs ruraux aux dynamiques différentes.
L'attractivité touristique du littoral renforce la tension sur le parc locatif, rendant l'accès au logement encore plus difficile pour les publics précaires. Dans ce cadre, le SIAO agit comme un acteur central de la coordination territoriale, en lien étroit avec la DDETS, la Préfecture, les structures associatives et les collectivités locales, pour garantir une réponse adaptée, équitable et cohérente aux besoins identifiés sur l'ensemble du département.

Les zones rurales, peu peuplées et mal desservies, souffrent d'un manque d'attractivité. La faible mobilité des publics concernés explique les disparités observées dans le nombre de demandes selon les territoires. Nous travaillons avec les prescripteurs et les structures d'hébergement afin de pallier cette problématique.

Dans ces secteurs, les parcours d'accompagnement sont souvent marqués par l'isolement, par des ruptures de droits, ou une méconnaissance des dispositifs existants. Ces réalités rendent le repérage et l'orientation plus complexes, et exigent une vigilance accrue en matière de coordination interacteurs.
Face à ces enjeux, le SIAO 17 joue un rôle essentiel de structuration et d'animation territoriale, en lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs ainsi que les collectivités locales. Il œuvre à garantir une équité territoriale dans l'accès à l'accueil, à l'hébergement et à l'insertion, malgré les disparités marquées au sein du département.

# 05 Structuration et organisation du SIAO

## Organisation territoriale

Les opérateurs de la veille sociale ont réparti une partie de leurs activités selon les secteurs figurés sur cette carte.
Le SIAO 17 se fonde sur ces découpages infra-départementaux pour :

- L'organisation des commissions d'orientation dans les territoires,
- La répartition par secteur d'une partie des données de l'activité AHI publiées dans le tableau de bord.

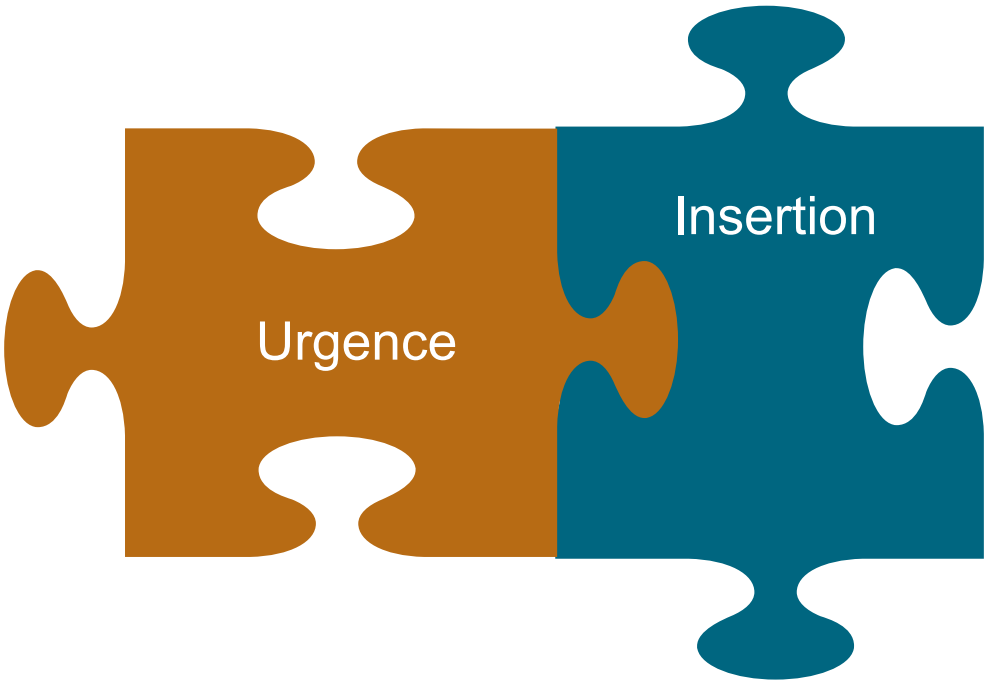


Le volet Urgence, avec la réponse au 115, est financé par l'Etat à hauteur de 2.58 ETP, gérés, dans le cadre d'une délégation, par l'association ALTEA-CABESTAN. Cependant, le fonctionnement de la réponse au 115 à raison de 7/7 - 24h/24h n'est rendu possible que grâce à la mobilisation d'autres postes au sein d'ALTEA-CABESTAN, répartis sur une vingtaine de salariés, en mutualisation de leurs autres activités.

Sur le volet Insertion, l'année 2025 marque l'arrivée d'une coordinatrice de parcours à partir de février, chargée de travailler en partenariat sur toutes les situations complexes qui lui sont orientées par la DDETS et les partenaires du territoire. La charge de travail ne cesse de progresser, dans la mesure où de plus en plus de situations sont désormais repérées et signalées, reflétant une meilleure identification des besoins sur le département.

Afin de soutenir cette mission et d'apporter un appui analytique pertinent, la chargée d'observation sociale a rejoint l'équipe début novembre. Ensemble, avec les partenaires nous allons construire un observatoire social, capable de fournir des données fiables et significatives pour chaque entité, tout en répondant aux attentes opérationnelles et stratégiques.

# Organisation interne : l'équipe et les moyens

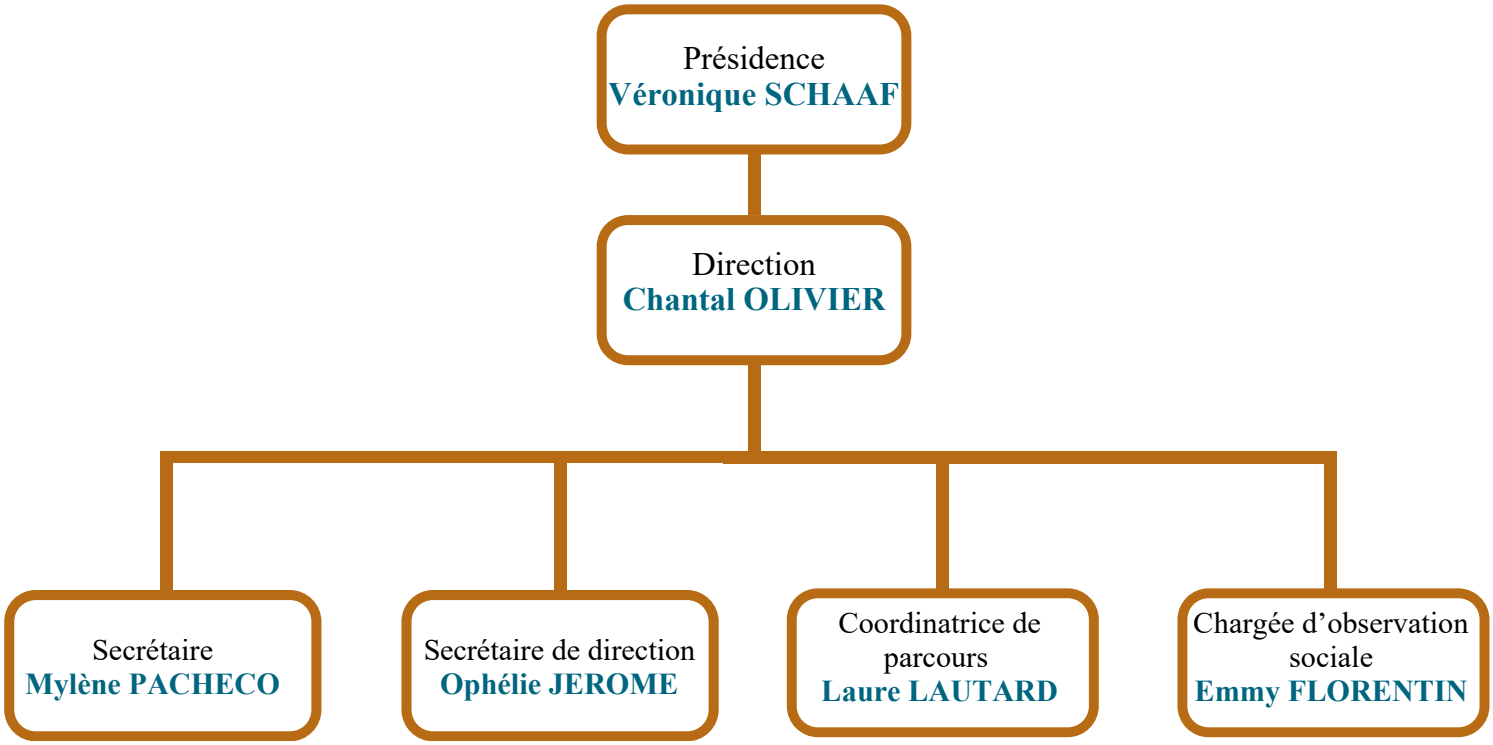


## Les missions de chacune

Ophélie et Mylène ont pour mission principale l'instruction des demandes d'insertion. À ce titre, elles assurent la réception des dossiers, leur analyse ainsi que la vérification de leur complétude, en amont des commissions internes et externes.

Elles sont également chargées de la préparation de l'ensemble des commissions, lesquelles sont animées par la coordinatrice de parcours. À l'issue de ces réunions, elles veillent à la transmission des décisions, à l'orientation des demandes et au suivi des mises à jour des dossiers.

Elles interviennent également en qualité d'interlocutrices privilégiées des travailleurs sociaux, qu'elles accompagnent tant dans la création des demandes SI-SIAO que dans leur suivi, jusqu'à l'entrée en structure.

Par ailleurs, depuis le mois de juin 2025, elles assurent la prise en charge de l'assistance de la plateforme SI-SIAO au niveau départemental. Dans ce cadre, elles effectuent un premier niveau d'analyse et de gestion des sollicitations, représentant environ une dizaine d'appels mensuels, et procèdent, lorsque cela s'avère nécessaire, aux remontées auprès des services compétents de la DIHAL.

En parallèle de leurs missions, Ophélie et Mylène assurent l'animation de sessions de démonstration à destination des différents profils utilisateurs du SI-SIAO.

Ces sessions sont adaptées aux besoins spécifiques de chaque profil : pour les prescripteurs, elles portent principalement sur la création et le dépôt des demandes d'insertion ; pour les gestionnaires de structures, elles visent à accompagner la prise en main de l'outil, notamment en matière de mise à jour des entrées et sorties, ainsi que de gestion des listes d'orientation.

Leurs missions en secrétariat du SIAO incluent la réalisation de diverses tâches administratives, la gestion des contrats d'adhésion, la préparation et l'organisation des événements, ainsi que la tenue du standard téléphonique.

Elles contribuent au quotidien à la fluidité de la communication interne et externe et au bon fonctionnement administratif du service.

Ophélie assure également l'ensemble des missions liées aux ressources humaines et à la comptabilité.
Ces fonctions comprennent notamment la gestion administrative du personnel, le suivi des dossiers RH, ainsi que la saisie et le suivi de l'ensemble des opérations comptables.
Ces missions transversales renforcent la structuration de l'association et sécurisent ses processus administratifs et financiers.

Emmy est arrivée début novembre 2025 en tant que chargée d'observation sociale et s'inscrit dans une logique de consolidation de la fonction de centre de ressources du SIAO.

Sa mission principale consiste à recueillir, analyser et valoriser les données issues des dispositifs d'hébergement et de logement accompagné, afin de produire une connaissance fine et actualisée des publics accueillis, de leurs besoins et des dynamiques territoriales.

Productions et activités principales :

- Élaboration d'outils de suivi hebdomadaires, servant de supports d'échanges et d'analyse partagée entre le SIAO et la DDETS.
- Production de rapports mensuels d'analyse de l'activité observée sur le territoire (flux, tensions sur l'offre, profils des publics, évolutions).
- Réalisation d'une observation sociale annuelle permettant de dresser un état des lieux global des besoins, des parcours et des dynamiques territoriales.
- Conduite d'enquêtes qualitatives et quantitatives afin d'approfondir certaines problématiques (publics spécifiques, ruptures de parcours, saturation de l'offre, etc.).
- Réponse aux demandes ponctuelles des partenaires institutionnels et associatifs (fiches de demandes, analyses ciblées, extractions de données).

- Animation de réunions territoriales par secteur, notamment au mois de juin, visant à partager les constats issus de l'observation sociale et à recueillir les besoins et retours des professionnels de terrain.
- Contribution à l'amélioration des outils de suivi, à l'harmonisation des pratiques de saisie et à la diffusion des analyses auprès des équipes et partenaires.

Ces travaux s'inscrivent dans une dynamique progressive de structuration de l'observation sociale, engagée depuis la prise de poste.

En lien étroit avec l'équipe du SIAO et en collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs, la chargée d'observation sociale contribue au développement du SIAO en tant qu'outil d'analyse et d'aide à la décision.

Laure occupe le poste de coordinatrice de parcours au sein du SIAO 17, depuis le 10 février 2025. Elle assure la gestion des situations complexes signalées par la DDETS ou les travailleurs sociaux, afin de co-construire via un travail partenarial soutenu et une analyse rigoureuse de la situation, des solutions d'orientation adaptées. Son action se prolonge par un suivi de la mise en place de solutions d'hébergement, de logement ou d'accompagnement adaptées.

A cette mission première s'ajoutent d'autres missions:

- Participer à l'analyse et à l'étude des situations individuelles lors des commissions SIAO internes.
- Préparer, animer et assurer le suivi des commissions externes multi-partenariales.
- Apporter une expertise technique aux partenaires sur l'offre d'hébergements et de logements accompagnés du département.
- Participer aux instances partenariales afin de représenter le SIAO, d'assurer une veille sociale, et une veille opérationnelle sur l'offre et l'organisation des structures partenaires et identifier les acteurs clés du territoire.

Depuis septembre, Chantal, la directrice du SIAO 17 assure le pilotage global du dispositif, dans le respect du cadre réglementaire national et des orientations définies à l'échelle départementale. Elle garantit la cohérence et la continuité des missions du SIAO, en veillant à la qualité de l'accueil, de l'évaluation, de l'orientation et de la coordination des parcours des personnes sans domicile ou en difficulté d'accès au logement.

Dans le cadre de sa prise de fonction, un travail de diagnostic du fonctionnement du SIAO a été engagé afin d'identifier les forces existantes, les points de vigilance et les enjeux spécifiques au territoire. Cette analyse a permis de poser des priorités en matière d'organisation, de coordination et de développement des partenariats, dans un contexte marqué par une forte tension sur les dispositifs d'hébergement et de logement.

La directrice organise et structure le fonctionnement du SIAO, en assurant la coordination des missions portées par l'équipe et en veillant à l'harmonisation des pratiques professionnelles. Elle accompagne les professionnelles dans la mise en œuvre de leurs missions, favorise les échanges au sein de l'équipe et contribue à la sécurisation des pratiques, notamment face aux situations complexes rencontrées.

Un axe important de la fonction de direction concerne la coordination partenariale et institutionnelle. À ce titre, la directrice représente le SIAO 17 auprès des services de l'État, des collectivités territoriales, des opérateurs de l'hébergement et du logement, ainsi que des partenaires associatifs. Elle participe aux différentes instances de concertation et de pilotage, contribue à la fluidité des échanges entre les acteurs et veille à inscrire l'action du SIAO dans une logique de travail en réseau à l'échelle du territoire.

La directrice assure également le suivi administratif, stratégique et financier du dispositif. Elle contribue à l'élaboration des bilans, rapports et outils de reporting, participe au suivi des conventions et des financements, et veille à la conformité de l'activité du SIAO avec les attendus des financeurs et les évolutions réglementaires.

Enfin, la direction du SIAO 17 s'inscrit dans une dynamique de réflexion prospective visant à adapter en continu le dispositif aux besoins des publics et aux évolutions du contexte territorial.

Dans un cadre contraint, la directrice contribue à l'identification de pistes d'amélioration, à l'anticipation des évolutions organisationnelles et à l'accompagnement des changements nécessaires au maintien et au développement des missions du SIAO.

## Les moyens matériels et locaux

Le SIAO 17 a emménagé en décembre 2022 dans des locaux plus grands, toujours au sein de l'AFPA-Rochefort. Un nouveau déménagement, en février 2025, a eu lieu pour disposer de locaux plus grands et plus adaptés, toujours au sein de l'AFPA.
A compter de la signature de cette nouvelle convention avec l'AFPA, le SIAO a libéré un espace de 48 m² pour s'installer dans des bureaux et une salle de réunion d'une superficie totale de 85 m². Cette augmentation de volume était rendue indispensable pour accompagner le développement de l'équipe et pour faciliter l'accessibilité des bureaux en rez-de-chaussée.

# Réunions partenariales

Le SIAO 17 assure chaque semaine des commissions internes réunissant l'équipe afin d'examiner les demandes d'hébergement et d'accompagnement, d'harmoniser les pratiques et d'assurer la cohérence des orientations. Ces temps d'échange permettent une lecture partagée des situations, favorisent la réactivité et garantissent la continuité des parcours.
En complément, une commission externe est organisée, deux à trois par mois, pour étudier les situations les plus complexes, mobilisant l'expertise des partenaires du territoire.

Ce travail collaboratif permet une approche concertée et adaptée aux besoins spécifiques des publics les plus vulnérables.
Présent sur l'ensemble du département, le SIAO 17 participe également aux différentes instances locales et partenariales : les ILHL (Instances Locales de l'Hébergement et du Logement), les CCAPEX (Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives) et les CESAPH (Comités d'Examen des Situations Administratives et des Parcours d'Hébergement).

Ces participations régulières offrent une lecture fine des réalités territoriales, facilitent l'identification des besoins émergents et renforcent la coopération entre acteurs. Elles contribuent ainsi à une meilleure fluidité des parcours et à une cohérence accrue des réponses à l'échelle départementale.

# 06 Partenaires institutionnels et associatifs

## Des partenariats au cœur de l'action

Le SIAO 17 s'appuie sur un réseau solide et engagé de partenaires institutionnels et associatifs, indispensables à la mise en œuvre de ses missions. Les échanges réguliers avec les services de l'État, les collectivités territoriales et les structures gestionnaires d'hébergement et de logement permettent d'assurer la cohérence des actions sur l'ensemble du département.

Une attention particulière est portée à la collaboration avec les opérateurs de maraudes, dont la présence quotidienne sur le terrain constitue un maillon essentiel du dispositif. Leur mobilisation, notamment lors des épisodes de canicule ou durant la période hivernale, garantit une veille active auprès des personnes les plus vulnérables et permet d'adapter en continu les réponses d'urgence.

Ces partenariats, fondés sur la confiance, la réactivité et le partage d'informations, participent pleinement à la dynamique collective que le SIAO 17 entend poursuivre et renforcer au service des publics en situation de précarité sur l'ensemble de la Charente-Maritime.

# 07 Le SIAO, centre de ressources

## Utilisation du SI-SIAO et sensibilisation à l'outil

Fidèle à sa mission de centre de ressources départemental, le SIAO 17 poursuit son engagement auprès des acteurs de l'hébergement, de l'insertion et de la veille sociale. Cette fonction s'exprime au quotidien par l'appui technique, l'accompagnement des partenaires et la mise à disposition d'outils favorisant une meilleure coordination des parcours.

Plusieurs fois par an, le SIAO organise des temps de sensibilisation et de formation à l'outil SI-SIAO à destination des prescripteurs. Ces moments d'échange permettent de renforcer la maîtrise de l'outil, d'harmoniser les pratiques et d'améliorer la qualité des orientations. Ils constituent également un espace privilégié pour rappeler les principes du dispositif, partager les actualités du territoire et renforcer la cohérence des interventions.

**13 sessions démonstration** en 2025

Soit 65 professionnels initiés au SI-SIAO

## La newsletter du SIAO

Dans une volonté de renforcer la circulation de l'information et de valoriser les dynamiques partenariales, le SIAO 17 a travaillé à la création d'une newsletter. Fruit d'un travail collectif mené au sein de l'équipe, ce nouvel outil de communication a vu le jour en octobre 2025.
Diffusée à l'ensemble des partenaires, elle a vocation à relayer les actualités du secteur, à mettre en lumière des initiatives locales et à partager des ressources utiles à la pratique professionnelle. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'ouverture, de transparence et de soutien au travail en réseau, au service d'une meilleure coordination des acteurs de la lutte contre l'exclusion.



# 08 L'activité du SIAO en chiffres

En 2025, environ 1 300 appels ont été reçus au standard téléphonique du SIAO 17, majoritairement en lien avec les demandes.
Plus de 10 000 mails ont été traités par Ophélie et Mylène, soit une cinquantaine par jour en moyenne.

## Traitement des demandes

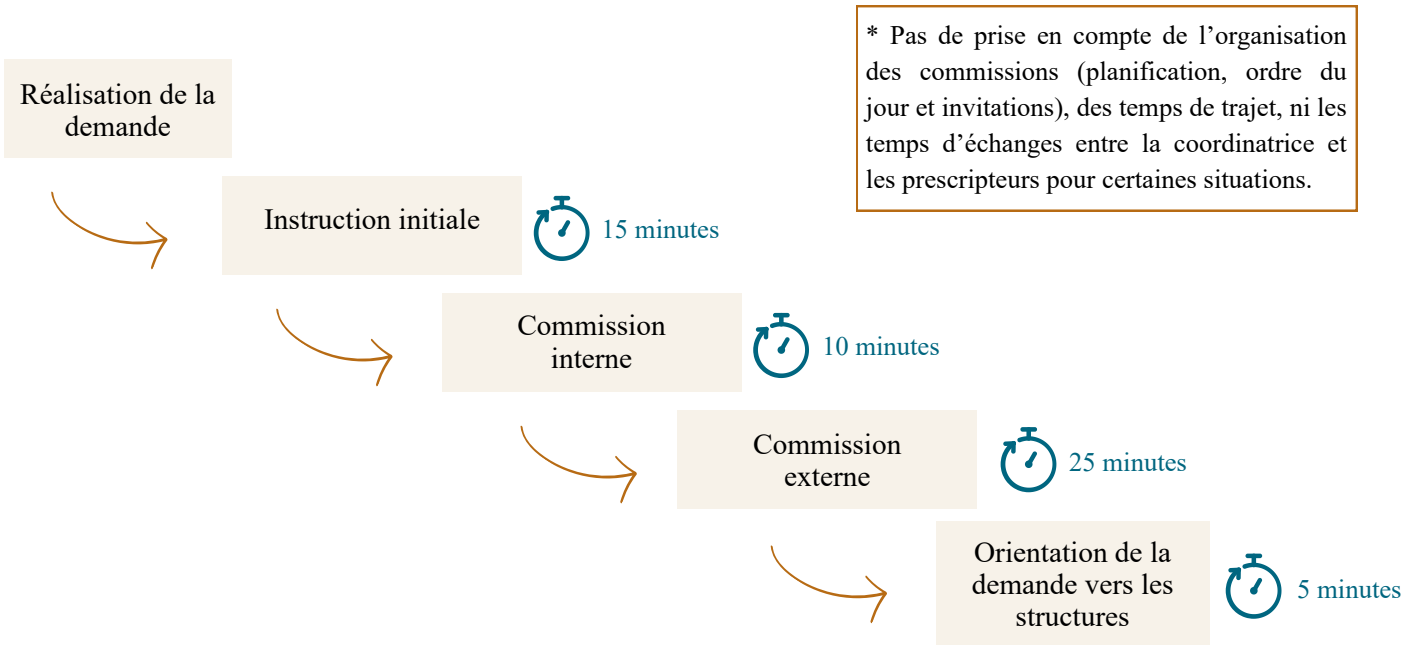


* Pas de prise en compte de l'organisation des commissions (planification, ordre du jour et invitations), des temps de trajet, ni les temps d'échanges entre la coordinatrice et les prescripteurs pour certaines situations.

En 2025, le SIAO a traité 1 668 demandes, dont 385 ont été renvoyées à compléter (une ou plusieurs fois). Les demandes totales de 2025 représentent 9 % de moins qu'en 2024.

1668 demandes traitées

6 h par jour pour traiter toutes les demandes

Le temps estimé pour traiter une demande est de 55 minutes.

Le traitement des demandes représente 1 529 heures à l'année, soit 6 heures de travail par jour, soit 10 mois d'un travail à temps plein.

**613 demandes** étudiées en commission interne *

Les commissions internes en 2025 sont hebdomadaires. 613 demandes ont été examinées et 66 % (soit 405 demandes) ont été validées

** L'arrivée de la coordinatrice de parcours a permis de mettre en place les commissions internes au format demandé par l'instruction de 2022. Ces chiffres portent sur la période de juin à décembre 2025.*

28 commissions externes ont été organisées en 2025.

16 au nord (secteur 1 et 2)

→ 138 demandes examinées

12 au sud

→ 116 demandes examinées

**254 demandes** étudiées en **commission externe**

## Situations complexes

Une situation complexe est une situation de vulnérabilité multidimensionnelle qui met en échec les dispositifs d'insertion traditionnels et exige une réponse coordonnée et individualisée.
Ces situations peuvent être orientées par la DDETS, les acteurs de l'AHI, les travailleurs sociaux...

La complexité peut notamment être appréciée à partir de plusieurs critères :

- Inadaptation ou absence de dispositif adapté : lorsque les dispositifs existants ne permettent pas de répondre de manière adéquate aux besoins de la personne ;
- Profil ou besoins spécifiques : situations concernant des publics présentant des caractéristiques particulières (par exemple : grande marginalité, troubles psychiques, addictions, ou personnes relevant du secteur médico-social) ;
- Ruptures de parcours : situations marquées par des parcours institutionnels instables, avec des échecs répétés d'orientation ou des exclusions de structures d'hébergement ;
- Blocage dans le parcours d'orientation : situations pour lesquelles aucune solution n'a pu être identifiée malgré plusieurs tentatives d'orientation ;
- Nécessité d'une coordination renforcée entre acteurs : situations impliquant la mobilisation de plusieurs institutions ou dispositifs (social, sanitaire, médico-social, logement).

## Activité de la coordinatrice de parcours

(de mars à décembre 2025)

**53 situations complexes**

dont 17 orientées par la DDETS

Animation de 8 synthèses
Invitée à 3 synthèses

*25 issues positives* qui sont le fruit d'un travail partenarial et de l'action simultanée ou successive de plusieurs professionnels.

Dans le cadre de la coordination de deux situations complexes, la coordinatrice de parcours a été amenée, en lien avec les acteurs sociaux du territoire et des départements limitrophes, à transmettre au Procureur de la république deux signalements de majeur en danger.

Elle a assisté à 28 rencontres avec des structures partenaires afin de mieux connaître les acteurs du territoire, en plus de sa participation aux réunions partenariales récurrentes (3CL, RUS, UCSD, ILHL, Innov'Toit).

21 commissions externes animées

soit 9 267 km parcourus pour les commissions

ce qui représente 88 heures de temps dédié aux commissions

temps de trajet + temps d'animation

Cette année a également été marquée par la collaboration étroite entre le CLLAJ 17 et le SIAO 17 dans le cadre de la clôture du dispositif CEJ-JR.

Ce travail partenarial, structuré autour d'échanges mensuels, visait à garantir la continuité de l'accompagnement des jeunes hébergés par le CLLAJ 17, en favorisant leur orientation vers les solutions les plus ajustées à leurs besoins et assurer le suivi de la mise en place des solutions d'hébergement.

C'est au total 20 jeunes qui ont fait l'objet de ce travail de coordination. 5 situations ont nécessité une intervention plus marquée de la part de la coordinatrice de parcours.

Ce travail partagé entre le CLLAJ et le SIAO a permis de tisser un parcours sur mesure pour chaque jeune respectant au plus près les compétences et les besoins de chacun.

# 09 Perspectives 2026

## Constats

Au cours de l'année, plusieurs constats sont apparus concernant le fonctionnement du SIAO et l'accès aux dispositifs d'hébergement et d'accompagnement :

Listes d'attente et tension sur les places disponibles : L'équipe du SIAO 17 s'est progressivement étoffée au cours des derniers mois, permettant de consolider son fonctionnement et d'accompagner plus efficacement les partenaires du territoire. Cette évolution témoigne de la volonté de renforcer la coordination et la qualité du service rendu, dans un contexte de sollicitations croissantes. Cependant, la gestion actuelle des listes d'attente demeure un point de fragilité partagé à la fois par les opérateurs et par le SIAO. Les modalités de suivi et de mise à jour des demandes ne garantissent pas toujours une information complète ou actualisée, ce qui engendre des difficultés dans l'orientation des personnes et une perte de temps pour l'ensemble des acteurs impliqués.

Afin d'améliorer ce fonctionnement, il apparaît nécessaire que le SIAO puisse reprendre la main sur la gestion et la mise à jour des demandes, en étroite collaboration avec les prescripteurs et les personnes concernées. La création d'un poste dédié permettrait de vérifier la complétude et l'actualisation des dossiers, de relancer les usagers si besoin, et de s'assurer que les structures d'accueil reçoivent des orientations adaptées à leurs dispositifs.

Une telle organisation offrirait également la possibilité de préserver la priorité des dossiers les plus anciens, principe qui n'est pas toujours appliqué dans le fonctionnement actuel. Enfin, elle permettrait à l'observatoire social de disposer de données plus précises sur les délais d'attente, contribuant ainsi à une meilleure connaissance des besoins et à une planification plus fine de l'offre d'hébergement et de logement adapté.

Toutefois, le financement disponible ne permet pas de pourvoir ce poste, alors même qu'il s'agit d'un levier essentiel pour garantir l'efficacité et la fiabilité du dispositif. Ce besoin en moyens humains supplémentaires constitue un enjeu majeur pour la poursuite de la professionnalisation du SIAO et l'amélioration du service rendu aux publics et aux partenaires.

Organisation et moyens : La mise en adéquation du module « offre » du SI-SIAO implique la définition d'une organisation interne structurée et la mobilisation de moyens adaptés, afin de garantir la cohérence entre les places financées et les places effectivement recensées dans l'outil. À ce stade, la mise à jour et la fiabilisation des données du module « offre » est en cours.

Il apparaît donc nécessaire de préciser les modalités de ce travail, tant en interne qu'en lien avec les partenaires, en définissant les responsabilités, les circuits de validation et la fréquence de mise à jour des informations. Cette démarche vise à sécuriser la fiabilité des données, à améliorer la lisibilité de l'offre et à permettre une exploitation partagée et opérationnelle de l'outil.

Dans ce cadre, un renforcement de la coordination avec les partenaires institutionnels et associatifs est indispensable afin d'assurer l'exhaustivité des informations transmises et leur actualisation régulière, condition essentielle au bon fonctionnement du SI-SIAO et à une gestion efficiente de l'offre d'hébergement et de logement adapté.

Coordination partenariale : Les collaborations institutionnelles et associatives sont solides, mais des ajustements ponctuels sont nécessaires pour fluidifier la communication et garantir un suivi optimal des parcours. Il serait souhaitable que chacun puisse répondre plus rapidement afin d'améliorer notre efficacité auprès du public accompagné.

## Objectifs pour l'année suivante

Pour l'année 2026, le SIAO 17 poursuit sa dynamique de consolidation et de professionnalisation, avec plusieurs axes prioritaires :

- Afin de permettre l'élargissement du Conseil d'Administration à d'autres structures partenaires, il est nécessaire de modifier les statuts du SIAO conformément aux dispositions légales applicables. Cette évolution réglementaire permettra d'intégrer officiellement de nouveaux acteurs, de renforcer la gouvernance partagée et de garantir la conformité des décisions stratégiques avec le cadre juridique en vigueur.
- Formation SI-SIAO plus pratique : les sessions destinées aux prescripteurs seront enrichies par des exercices sur des cas pratiques et des difficultés observées sur le terrain, permettant une meilleure appropriation de l'outil, en complément de la formation théorique actuelle.
- Harmonisation des décisions : le développement d'un outil d'aide à la validation des orientations garantira que les décisions prises, qu'il s'agisse d'une commission interne ou externe, soient cohérentes et homogènes, renforçant la fiabilité et l'équité des orientations.
- Communication et information : la newsletter poursuivra sa diffusion mensuelle, afin de maintenir le lien avec les partenaires et de valoriser les initiatives locales.
- Fluidité des parcours : la reprise de la gestion des listes d'attente permettra d'améliorer la cohérence et la réactivité tout au long de la chaîne, en garantissant des dossiers complets et actualisés pour les structures d'accueil.

- Mesure de la qualité : un envoi d'enquêtes de satisfaction à la fin de l'année sera réalisé pour recueillir le ressenti des partenaires et identifier des axes d'amélioration du service.
- Structuration du service : le SIAO poursuivra la mise en œuvre d'un projet de service, l'élaboration de procédures internes, ainsi que la rénovation des outils de communication et du site, pour renforcer sa visibilité et sa cohérence.
- Travail partenarial renforcé : la reprise des comités techniques, abandonnés temporairement, permettra de travailler sur des sujets transversaux, de mieux se connaître et de renforcer la collaboration avec les partenaires.
- Observatoire social : le développement d'un outil d'observation sociale performant permettra de recueillir, analyser et valoriser les données, offrant une lecture fine du territoire.
- Parcours complexes : face à des parcours de plus en plus complexes, le SIAO 17 entend renforcer le maillage partenarial afin d'assurer des réponses coordonnées et adaptées, et de garantir une meilleure fluidité tout au long du parcours des publics vulnérables et réfléchit à la mise en œuvre de synthèses plus rapprochées et ainsi mieux répondre aux demandes.
- Création d'un colloque sur des enjeux complexes, afin de favoriser la rencontre, le dialogue et le partage de savoir-faire entre acteurs du territoire. Les tables rondes et la participation d'invités permettront de nourrir les échanges par des expériences concrètes et des expertises diversifiées. En tant que centre de ressources, le SIAO accompagne cette démarche en apportant conseils, outils et méthodes pour renforcer la qualité et l'efficacité des pratiques sur le terrain.
- Ces perspectives traduisent l'ambition du SIAO 17 de consolider son rôle de centre de ressources, d'améliorer la fluidité et la qualité des parcours, et de renforcer le partenariat et la coordination à l'échelle départementale.

## Pistes d'amélioration du fonctionnement

Le SIAO a lancé en 2025 sa première enquête annuelle pour laquelle les premiers retours sont très positifs : 98 % sont satisfaits ou très satisfaits.
Les retours d'insatisfaction concernent principalement des aspects techniques inhérents à la plateforme SI-SIAO, lesquels échappent à notre périmètre d'intervention.

Dans une démarche d'amélioration continue et de concertation avec les partenaires, le SIAO a sollicité les acteurs du territoire afin de recueillir leurs retours à travers deux enquêtes distinctes : l'une portant sur le fonctionnement des commissions, l'autre sur la gestion des listes d'attente.

L'enquête relative aux commissions n'a pas suscité de remise en question majeure de leur fonctionnement.

Les retours ont toutefois permis d'identifier plusieurs pistes d'amélioration, notamment la nécessité de faciliter la participation des professionnels, en particulier ceux exerçant sur des territoires géographiquement éloignés. À ce titre, la mise en place d'un format hybride, combinant présentiel et distanciel, a été proposée. Par ailleurs, un besoin d'harmonisation des modalités de fonctionnement des commissions à l'échelle du territoire a été exprimé. Ces évolutions ont d'ores et déjà été prises en compte et une réorganisation des instances est programmée à compter de l'année 2026.

L'enquête portant sur les listes d'attente a, quant à elle, mis en évidence un fort taux d'insatisfaction de la part des partenaires. Il ressort que, une fois l'orientation des ménages validée par le SIAO, la gestion opérationnelle des listes est assurée par les structures. Or, au fil du temps, les situations des ménages évoluent et peuvent ne plus correspondre à l'orientation initialement proposée. Des changements de situation, voire des dégradations, sont régulièrement constatés, rendant certaines orientations moins pertinentes. De plus, l'actualisation insuffisante des coordonnées des personnes concernées génère une perte de temps importante pour les opérateurs, confrontés à des difficultés de contact et de suivi.

Face à ces constats, une réflexion a été engagée sur l'évolution du rôle du SIAO dans la gestion des listes d'attente, afin de renforcer leur actualisation et leur fiabilité. L'hypothèse de l'intégration d'un poste dédié à la gestion et à la mise à jour des listes d'attente permettrait de soulager les opérateurs dans leur pratique professionnelle, d'améliorer la pertinence des orientations et de sécuriser les parcours des ménages. À ce stade, et au regard des moyens humains disponibles, une phase d'expérimentation est en cours sur les listes de stabilisation, sans possibilité, à ce jour, d'étendre ce fonctionnement à l'ensemble des dispositifs.

# 10 Conclusion

L'année 2025 aura marqué une étape importante pour le SIAO 17, à la fois de transition et de consolidation. Malgré les changements de direction et un contexte institutionnel exigeant, l'équipe a su maintenir la continuité du service, renforcer ses partenariats et faire évoluer ses pratiques vers davantage de cohérence et de professionnalisation.

Le SIAO 17 s'affirme aujourd'hui comme un acteur central de la coordination territoriale, garant d'une réponse adaptée aux besoins des publics les plus vulnérables et d'un appui constant aux structures d'hébergement et d'insertion.

L'année 2026 s'ouvrira sous le signe du développement et de la structuration : consolidation du rôle de centre de ressources, développement de l'observation sociale, refonte du module SI-SIAO pour une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins, et renforcement du travail partenarial autour des situations complexes mais aussi l'efficience des commissions via la création d'un outil co-construit avec les partenaires et l'ouverture sur des formats hybrides.

Ces orientations s'inscrivent dans une dynamique collective portée par l'ensemble des acteurs du territoire. À travers les conventions à venir, la tenue de synthèses partenariales afin de lever les freins plus facilement sur les situations complexes et ainsi bénéficier de l'expertise de chaque partenaire, et l'organisation d'un colloque départemental, le SIAO 17 poursuit son ambition : faire vivre un réseau solidaire, réactif et cohérent, au service de la lutte contre l'exclusion et de l'accès au logement pour tous.

Ensemble, poursuivons la construction d'un territoire plus juste, plus humain et plus inclusif.

« *Le SIAO 17 poursuit chaque jour sa mission d'accompagnement et de coordination pour toutes les personnes en situation de précarité. Grâce à l'engagement de son équipe et à la mobilisation de ses partenaires, 2025 a été une année riche en initiatives et en solidarité. Ensemble, continuons à construire un territoire plus juste et inclusif* » - SIAO 17

# L’observatoire social

Année 2025

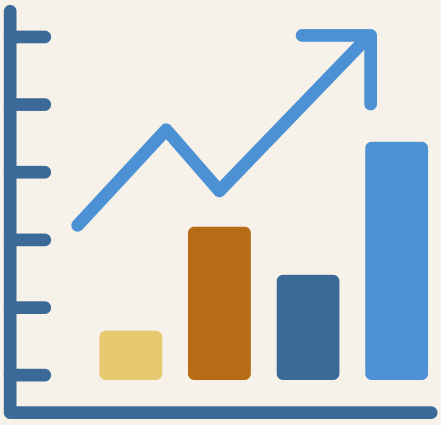

SIAO 17
URGENCE • INSERTION

# Table des matières


I. Préambule 29

II. Diagnostic du territoire 30
1. Présentation générale du territoire 30
2. Caractéristiques démographiques et dynamiques de population 34
3. Structure économique du département 42
4. Habitat, logement et tensions territoriales 46
5. Synthèse et enjeux du territoire 50

III. L'urgence 52
1. L'offre du territoire 52
2. Analyse quantitative des données urgence 56
3. Les situations climatiques exceptionnelles 69

IV. L'insertion 70
1. L'offre du territoire 70
2. Analyse quantitative des données insertion 72

V. Les enquêtes et analyses théatiques réalisées en 2025 80
1. Les personnes accompagnées d'un chien
2. Les ménages en demande DAHO et DALO

VI. Conclusion 83
1. Que retenir ?

Sources 84

Annexes 86

# 01 Préambule

L'observatoire social a pour objectif de produire des analyses fiables et contextualisées sur les besoins et les dynamiques liées à l'hébergement et au logement adapté.

Financé par l'Etat (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), l'observatoire identifie les tendances, repère les points de tension et éclaire les décisions locales grâce à une analyse quantitative et qualitative des dynamiques de terrain.
L'observatoire social étant porté par le SIAO, il bénéficie d'un accès direct aux données du dispositif centralisé (SI-SIAO), ce qui lui permet de traiter l'ensemble des informations relatives au territoire de la Charente-Maritime. Ainsi, il constitue un centre de ressources pour les partenaires, en leur fournissant des indicateurs fiables et des analyses contextualisées pour soutenir la réflexion stratégique et la prise de décision sur le territoire.

Depuis novembre 2025, l'équipe s'est renforcée avec le recrutement d'une chargée d'observation sociale dédiée, permettant d'améliorer la capacité de suivi, de traitement et d'interprétation des données. Ce renforcement marque une nouvelle étape dans la structuration de l'observation et dans la production d'analyses régulières et approfondies.

## Méthodes de recueil

Les résultats présentés s'appuient principalement sur les extractions issues du système d'information du SIAO. Ces données sont, par nature, conditionnées par les informations disponibles et déclarées dans le logiciel, ce qui implique une lecture contextualisée. Elles sont complétées par des données de terrain, recueillies grâce à la collaboration active des partenaires du territoire, au travail des secrétaires du SIAO qui traitent les demandes d'insertion, au travail de la chargée de coordination présente quotidiennement auprès des structures. Cette articulation entre données quantitatives et observations qualitatives permet d'enrichir la compréhension des phénomènes observés.

Afin d'élargir l'analyse et de situer les tendances locales dans un cadre plus large, les données du SIAO sont systématiquement croisées avec des ressources régionales et nationales. L'observatoire mobilise également des informations issues de sites institutionnels et de bases officielles, notamment celles de l'Insee, pour produire des cartographies, analyser les caractéristiques socio-démographiques et renforcer la robustesse des analyses.
L'ensemble de ces sources combinées permet de proposer une lecture fiable, contextualisée et cohérente de l'évolution des besoins et des réponses apportées sur le territoire de la Charente-Maritime.

# 02 Le territoire

## 1. Contexte territorial et caractéristiques paysagères de la Charente-Maritime

Située à l'ouest du territoire national, la Charente-Maritime couvre 6 864 km, soit 1,26 % de la France Hexagonale.

Position géographique de la Charente-Maritime en France Hexagonale

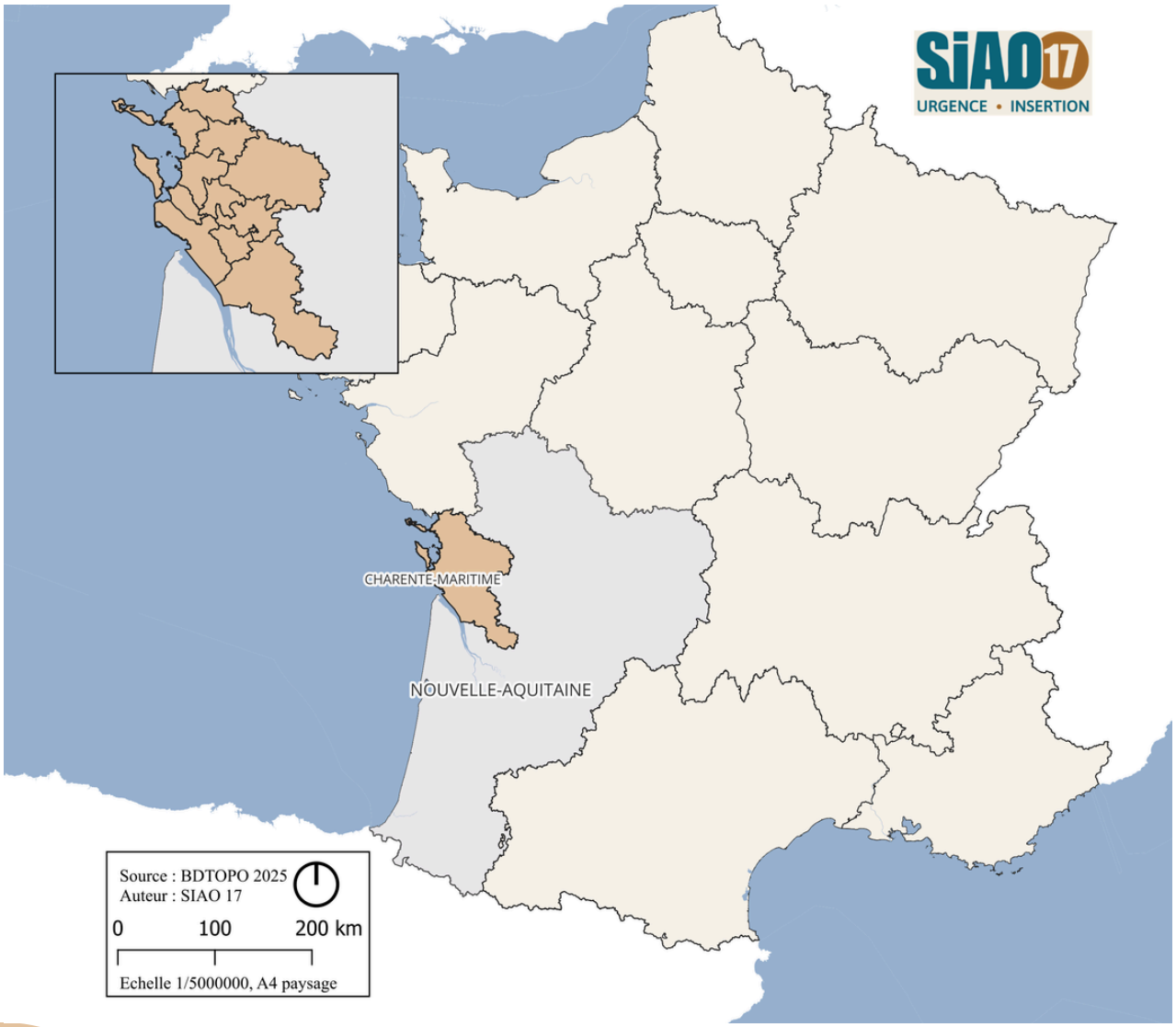

Le département présente une organisation spatiale marquée par la concentration du bâti le long du littoral et des principaux axes fluviaux, tandis que l'intérieur du département reste majoritairement occupé par des espaces végétalisés, soulignant le rôle structurant des contraintes naturelles et de l'attractivité côtière dans l'aménagement de la Charente-Maritime.

Organisation spatiale et occupation du sol en Charente-Maritime

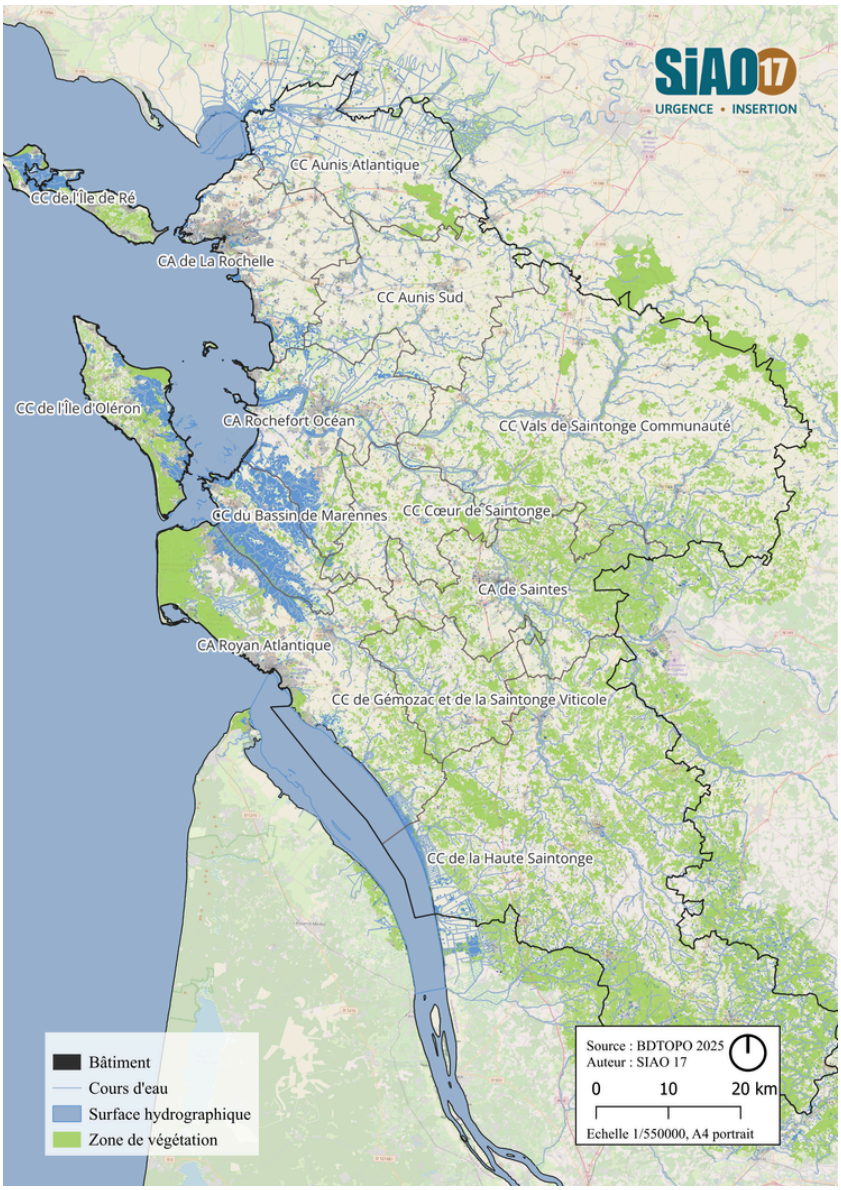


La Charente-Maritime est un département structuré en 5 arrondissements et composé de 27 cantons, ainsi que trois communautés d'agglomération majeures : La Rochelle, Rochefort Océan et Saintes.

Le département regroupe 472 communes. Cette organisation institutionnelle reflète la diversité du territoire, entre pôles urbains structurants et vastes espaces ruraux. Les intercommunalités jouent un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire, le développement économique, l'habitat et l'action sociale de proximité.

L’organisation administrative du département est ainsi marquée par une forte polarisation autour de quelques centres urbains, tandis que les communes rurales disposent de moyens plus limités, créant ainsi des écarts quant à l’accès aux droits.

Zones urbaines : aires d’attraction et zones d’influence

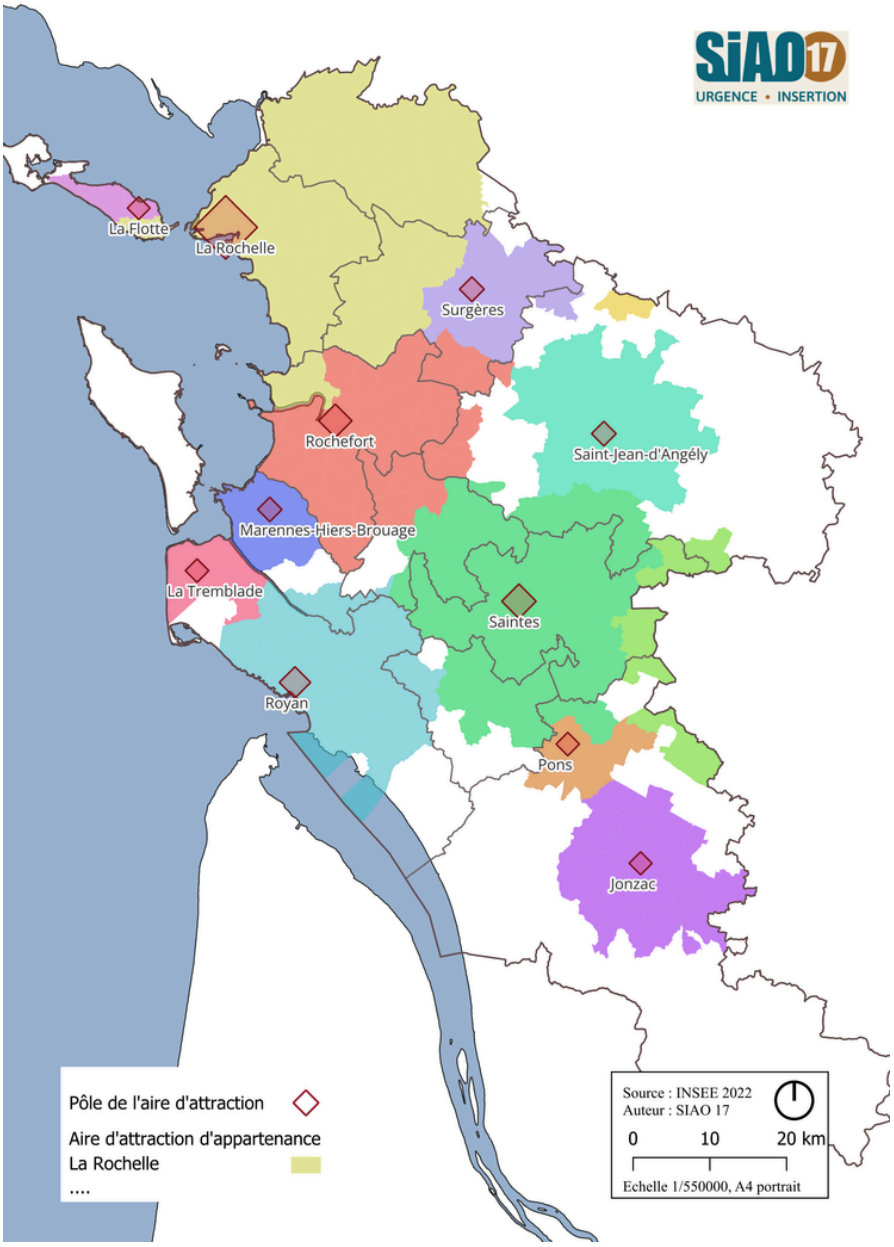


En 2018, la majorité de la population de la Charente-Maritime réside dans une aire d’attraction urbaine : cela concerne 84 % des habitants, une proportion proche de celle observée à l’échelle régionale. L’aire d’attraction de **La Rochelle** est la plus importante du département, puisqu’elle regroupe plus d’ ⅓ de la population, soit environ 230 400 personnes et  s’étend jusqu’au sud de la Vendée.

Cette aire est structurée autour d’un pôle urbain composé de La Rochelle, Aytré et Lagord, entouré d’une couronne d’environ 69 communes, parmi lesquelles Périgny, Puilboreau, Châtelaillon-Plage, Nieul-sur-Mer et Dompierre-sur-Mer figurent parmi les plus peuplées.

Située au centre du département, l'aire d'attraction de **Saintes** rassemble environ 79 200 habitants, ce qui correspond à 12 % de la population de Charente-Maritime. Sur le littoral, les aires de Royan et de Rochefort occupent également une place importante, concentrant respectivement 11 % et 10 % des habitants. Les aires d'attraction de plus petite taille, dont la population ne dépasse pas 21 000 habitants, regroupent à elles seules 15 % de la population départementale.

Enfin, 16 % des habitants vivent en dehors de l'influence directe d'un pôle urbain, notamment sur l'île d'Oléron et dans les zones rurales de l'intérieur, principalement au sud du département. Cette proportion est légèrement plus élevée que celle observée à l'échelle régionale.

Le département bénéficie d'un maillage solide en infrastructures de transport et de communication:

- 136 km d'autoroutes (A10 Paris–Bordeaux et A837 Saintes–Rochefort),
- 363 km de voies ferrées,
- TGV (La Rochelle, Saintes, Surgères) qui relie la Charente-Maritime et Paris en trois heures,
- 2 aéroports (La Rochelle et Rochefort),
- 3 ports de commerce (La Rochelle, Rochefort, Tonnay-Charente).



Le réseau de bus de Nouvelle-Aquitaine et le réseau ferroviaire de la SNCF, proposent une offre de transports collectifs inégalement répartie sur le territoire de la Charente-Maritime. La desserte apparaît relativement structurée autour des principaux pôles urbains et le long du littoral, tandis que les espaces ruraux et les communes les plus éloignées des centres urbains disposent d'une offre plus limitée (cf. cartes en annexe).

Selon les données nationales de 2021, 74 % des actifs utilisent la voiture pour leurs déplacements domicile-travail, contre 16 % pour les transports en commun et 8 % pour la marche ou le vélo. En **Charente-Maritime**, cette proportion est encore plus élevée, atteignant **80,1 %**, ce qui traduit une forte dépendance automobile des actifs du département.



**80 %**
utilisent la voiture au quotidien (travail-domicile)

Cependant, des disparités locales importantes existent. Dans les pôles urbains, l'usage de la voiture est plus faible : 53 % à La Rochelle et 68 % à Rochefort.

Au niveau intercommunal (EPCI), les territoires plus ruraux présentent également des taux très élevés : Haute Saintonge, Gémozac et Cœur de Saintonge utilisent la voiture pour plus de 87 % (Observatoire des Territoires, 2022).

# 2. Caractéristiques démographiques et dynamiques de population

## Une population charentaise-maritime en croissance

Avec près de 684 000 habitants en 2022, la Charente-Maritime regroupe environ 1 % de la population française. La Nouvelle-Aquitaine est la 3e région la plus peuplée de France, et la Charente-Maritime y figure parmi les départements les plus peuplés.

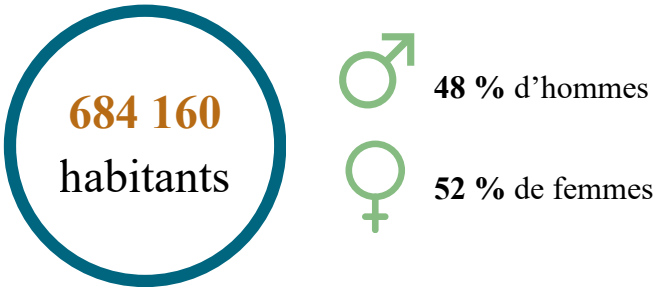


La dynamique démographique y demeure positive : le département enregistre un taux de croissance annuel moyen de 0,7 %, tandis que la Charente voisine connaît un recul de -0,1 %.

Evolution annuelle moyenne de la population par département entre 2016 et 2022

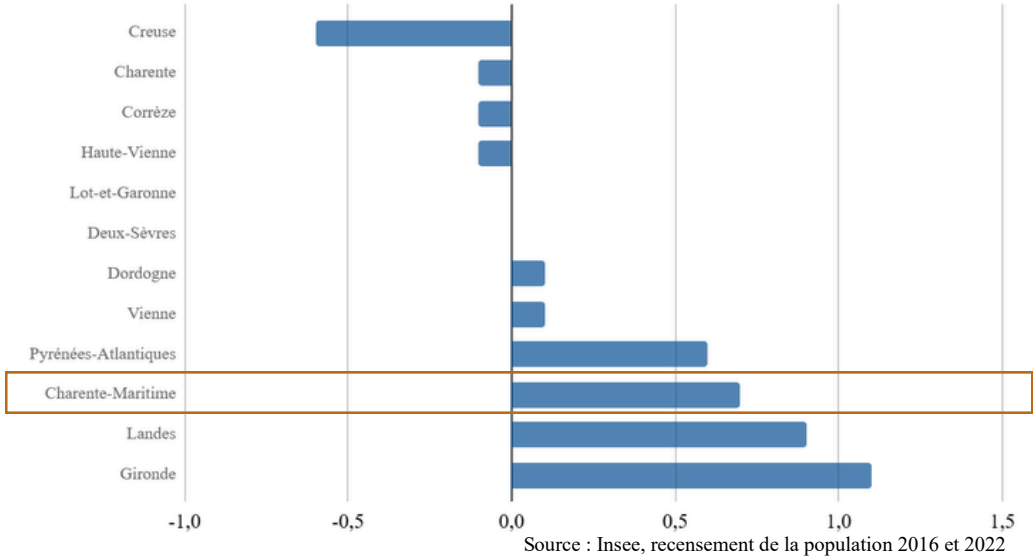


Source : Insee, recensement de la population 2016 et 2022

Le territoire de la Charente-Maritime se distingue par un littoral d'environ 420 km. Selon l'Observatoire de la côte de la Nouvelle Aquitaine, les zones urbanisées occupent au moins 20 % des espaces situés à moins de 500 mètres des côtes. Le littoral charentais connaît une densité de 104 habitants au km².

Ainsi, celui-ci s'impose comme un espace à part entière, marqué par une urbanisation soutenue et une densité de population supérieure à la moyenne départementale (97 habitants par km² en moyenne).



La dernière étude de référence publiée par l'Insee sur la démographie de la Charente-Maritime date de 2022.

Cette organisation territoriale entraîne une répartition inégale de la population : les zones littorales, attractives sur les plans économique et touristique, concentrent l'essentiel des habitants, alors que les secteurs plus ruraux présentent des densités nettement plus faibles.

Répartition de la population en Charente-Maritime par communes

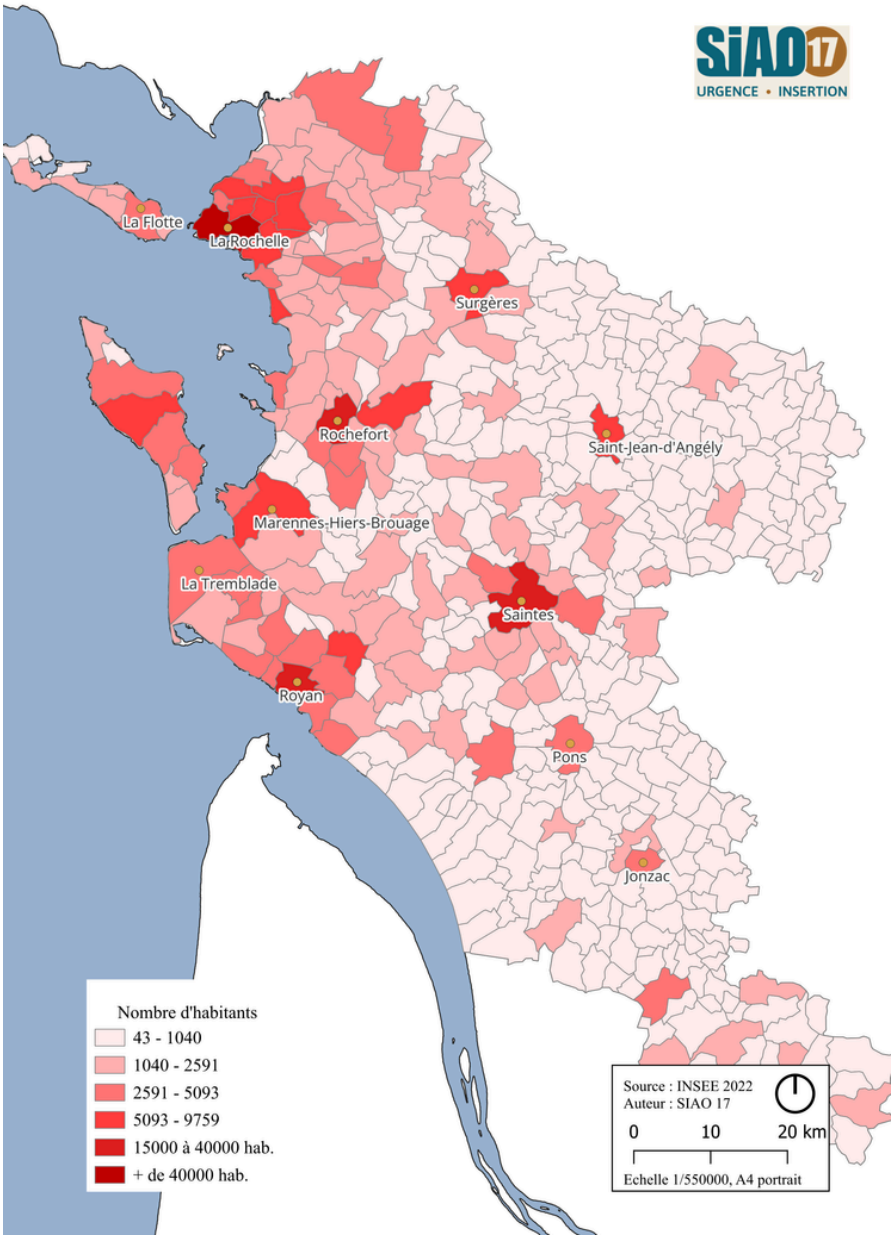


Les enquêtes démographiques menées permettent de mesurer l'évolution de la population en Charente-Maritime, qui a augmenté de 38,5 % entre 1969 et 2022. À l'échelle de la France, la croissance démographique sur la même période s'établit à environ 35,4 %.

Evolution de la population en Charente-Maritime

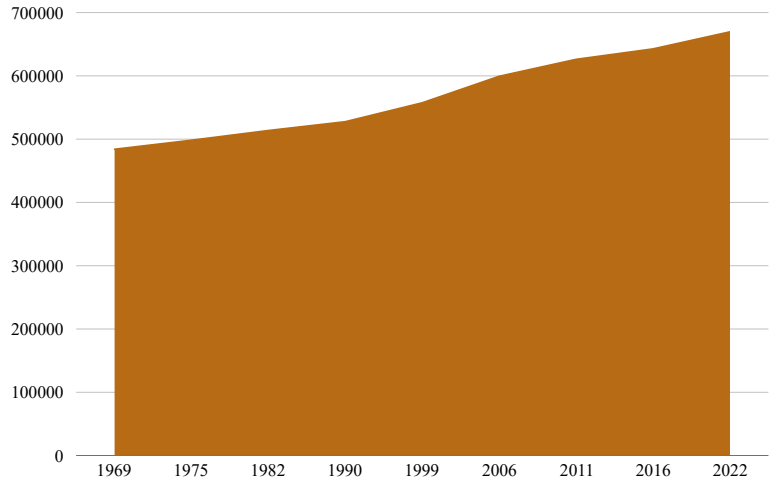


Insee, RP1967 au RP1999 dénombrements, RP2006 au RP2022 exploitations principales, données 2025

+ 38.5 % d'habitants en Charente-Maritime entre 1969 et 2022.

## La Charente-Maritime : un département à la population vieillissante

Dans l'ensemble du département, la tranche 65 ans à 69 ans constitue la part la plus importante de la population en Charente-Maritime. En revanche, à l'échelle nationale, la tranche d'âge la plus importante est celle des 45 à 49 ans.

Pyramide des âges de la Charente-Maritime

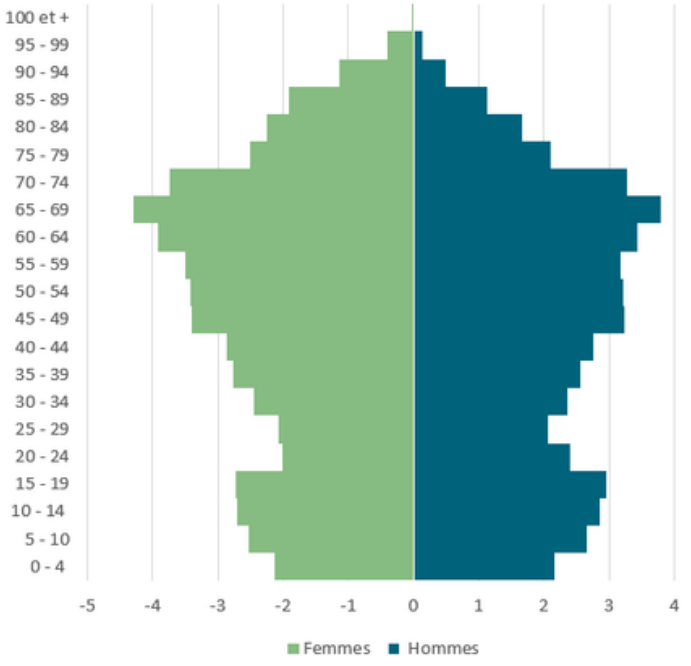


Pyramide des âges de la France Hexagonale

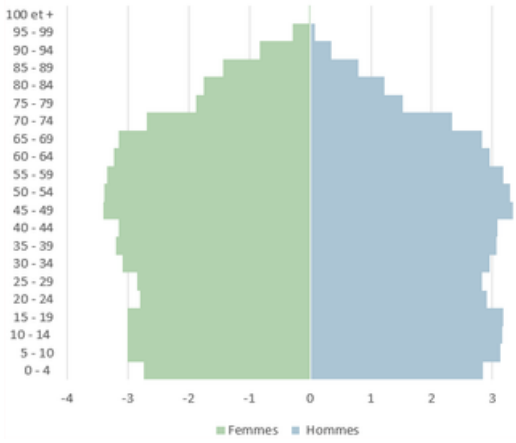


Insee : recensement de la population, 2018

Avec un âge moyen de la population de 44,5 ans, la Charente-Maritime est le 4e département de Nouvelle Aquitaine, le plus âgé après la Creuse, la Dordogne et la Corrèze.

**44 ans** est l'âge moyen du département

**36,4 %** soit plus d'⅓ de la population a + de 60 ans

La part des + 60 ans représente plus d'un tiers de la population charentaise-maritime.
La part des + 80 ans en 2022 est de 8 %.

Entre 2016 et 2022, le taux de natalité s'élève à 7,9 ‰ (naissances pour 1000 habitants), tandis que le taux de mortalité atteint 12,4‰, indiquant un solde naturel négatif. Cela traduit une population vieillissante et une diminution progressive de la population.

Vieillissement de la population par commune

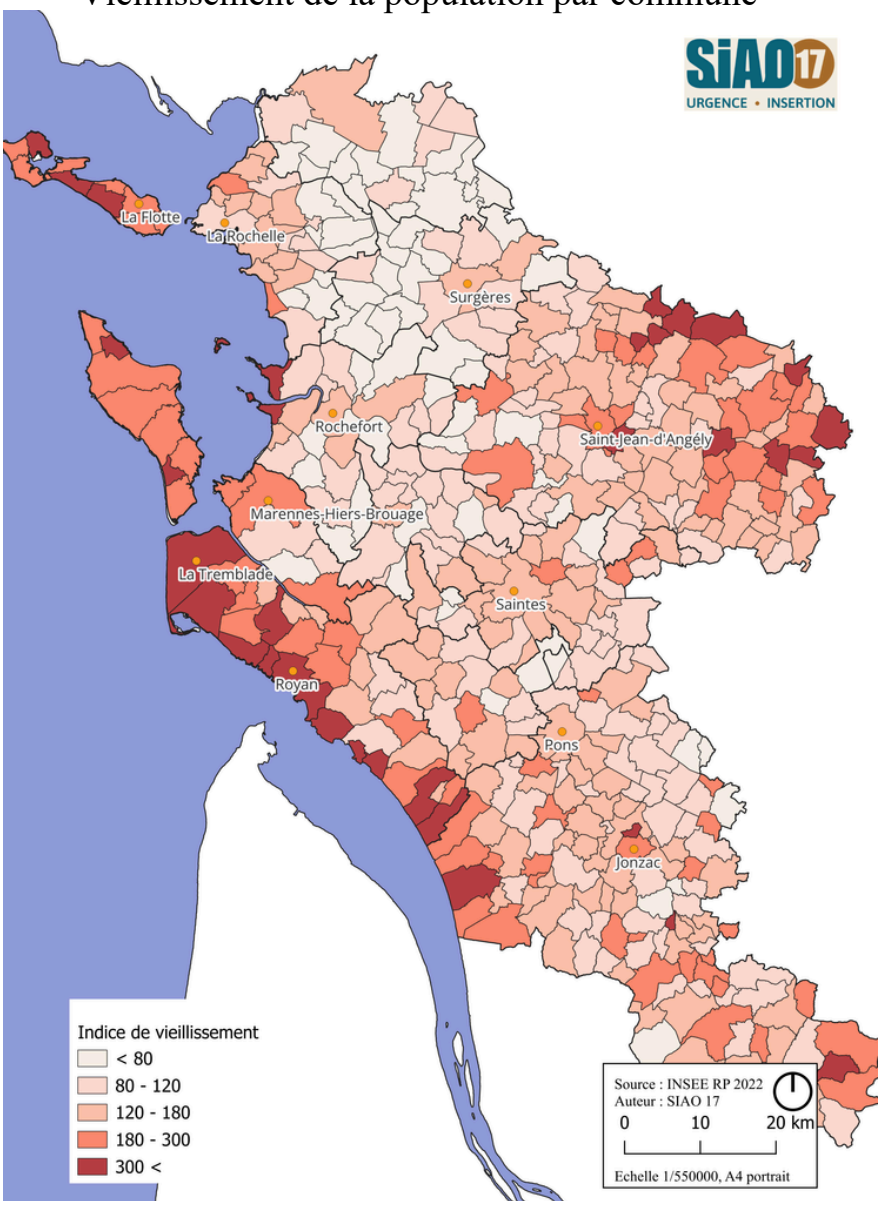

L'indice de vieillissement correspond au rapport entre la population âgée de 65 ans et plus et celle de moins de 20 ans. Un indice supérieur à 100 indique une population vieillissante, avec davantage de personnes âgées que de jeunes.

La carte met en évidence un vieillissement marqué de la population en Charente-Maritime, particulièrement sur le littoral sud du département, où la présence de grands pôles urbains est plus limitée que dans le nord. Le phénomène est également très visible dans le sud du département, ainsi que dans le secteur du Val de Saintonge, des territoires à dominante rurale.

## La composition des ménages

La part la plus importante des ménages en Charente-Maritime sont les couples sans enfant, suivi de près par les femmes seules (en 2022).

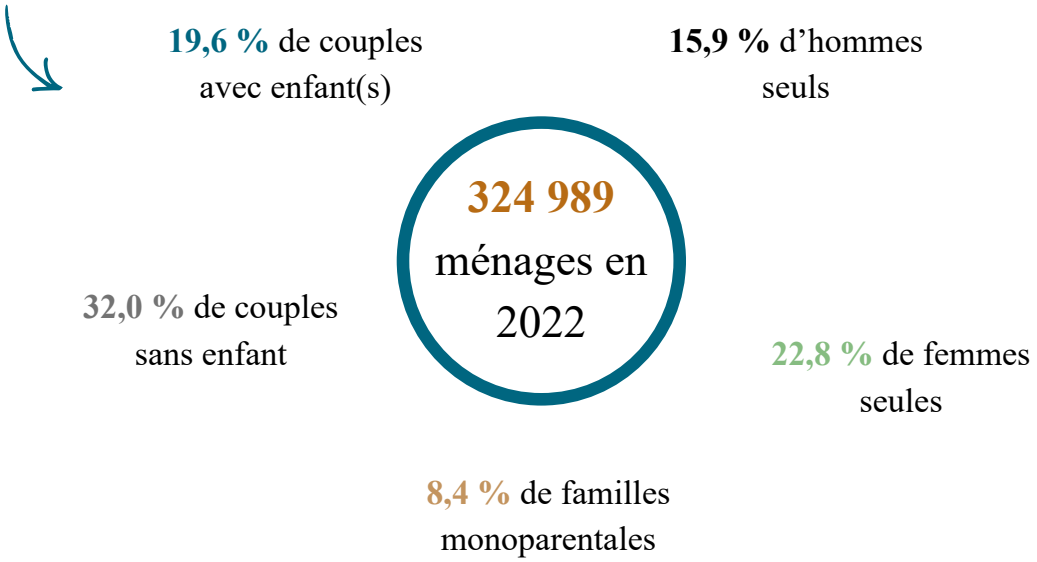


Entre 2011 et 2022, **le nombre de ménages a augmenté de 22,7 %** et la population de 18,5 % sur la même période. Le nombre de ménages augmente plus rapidement que la population, ce qui indique une diminution de la taille moyenne des ménages sur la période.

## Revenus et conditions de vie

En Charente-Maritime, le revenu disponible médian s'élève à 22 810 €, ce qui se situe légèrement en dessous du revenu médian français (23 160 €) et correspond à la moyenne de la région (Insee Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux ERFS, 2021).

Dans le département, les écarts restent marqués : 10 % des habitants vivent avec moins de 10 867 €, tandis que les 10 % les plus aisés dépassent 34 566 €, un seuil atteint uniquement ailleurs en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques.

Revenus moyen par commune en Charente-Maritime, 2021

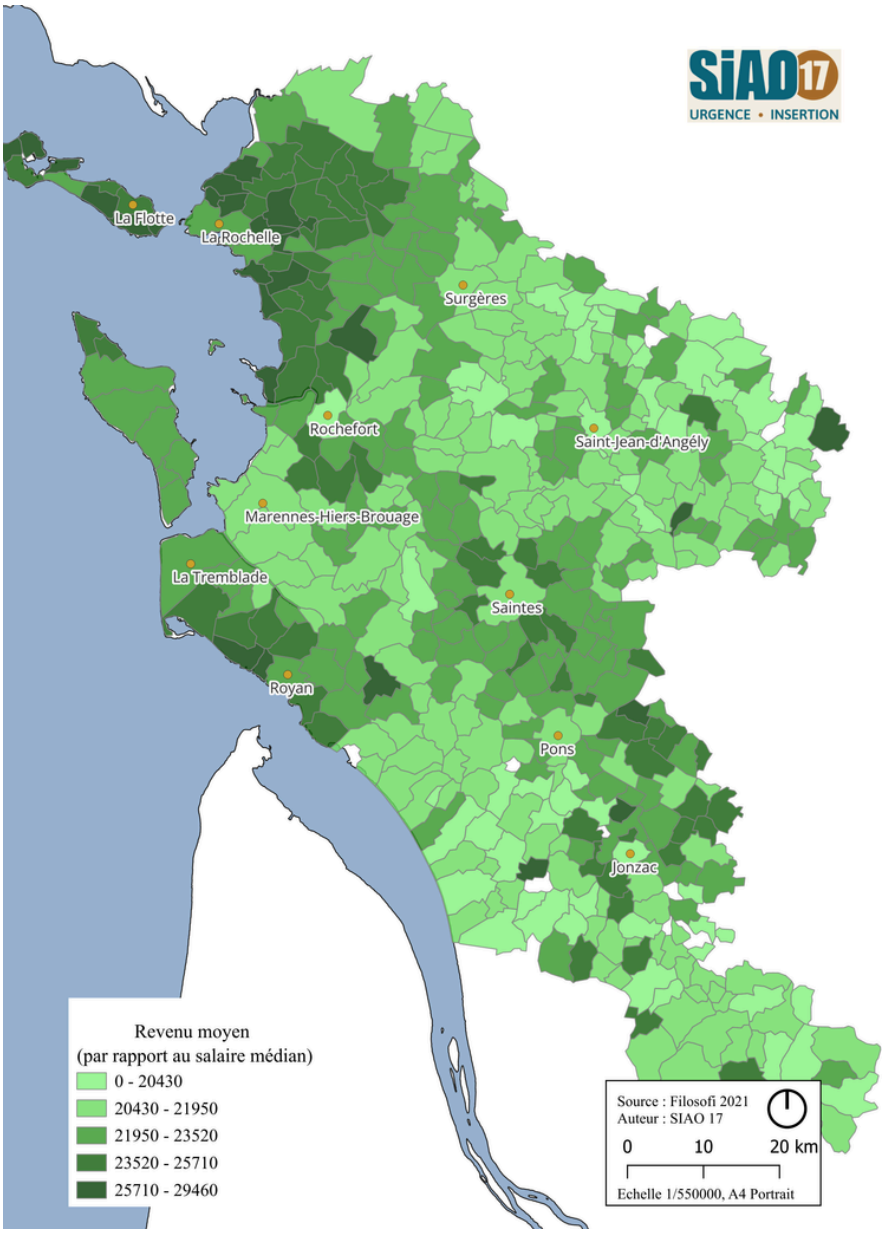


Par ailleurs, plus de 60 % des ménages sont imposables, un taux qui place le département dans la tendance régionale, entre les extrêmes de la Gironde (64,8 %) et de la Creuse (51,9 %).

Taux de pauvreté par commune en Charente-Maritime, 2021

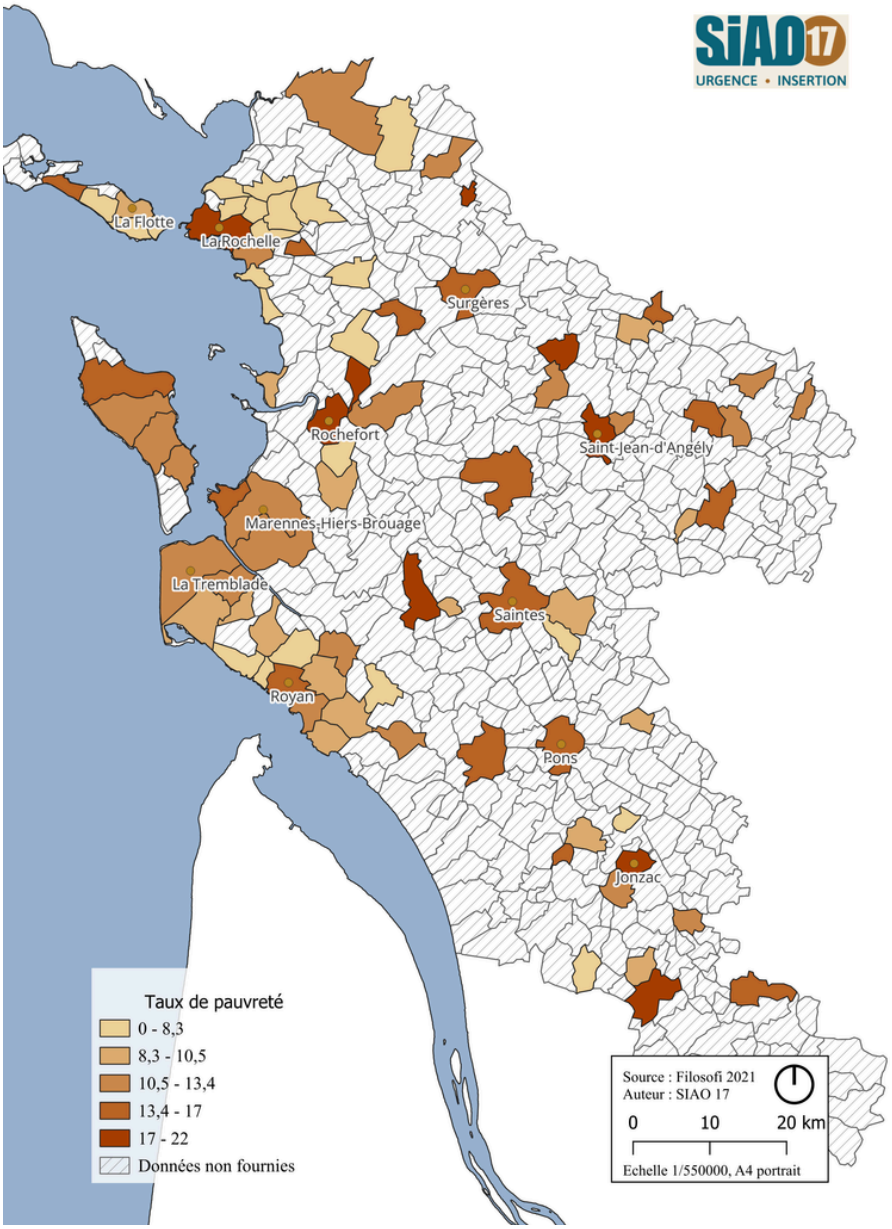


Près des deux tiers des communes n'ont pas communiqué leur taux de pauvreté, ce qui limite fortement la fiabilité et la représentativité des données présentées.

En Charente-Maritime, **1 habitant sur 8 vit sous le seuil de pauvreté** en 2021.

Contre 1 habitant sur 7 sur le territoire français

Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2021

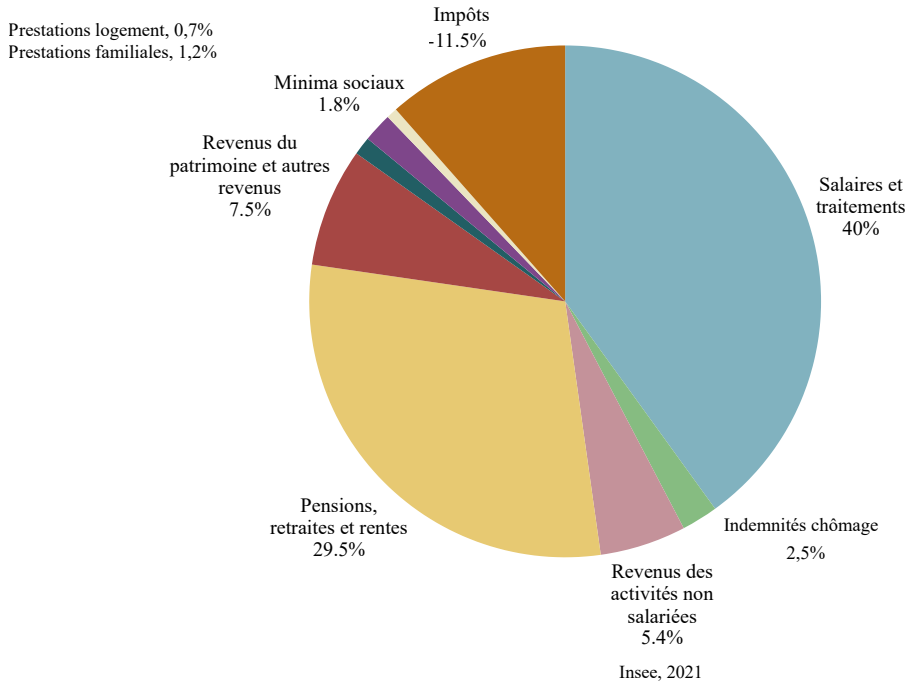


Les données exprimées ici sont comptabilisées en revenu disponible par unité de consommation (UC), ce qui reflète le niveau de vie des habitants en tenant compte de la composition des ménages.

Dans le département, le revenu disponible repose majoritairement sur les revenus liés à l'activité (**62,3 %**), mais une part importante provient également des pensions et retraites (**38,5 %**), confirmant le poids des populations âgées dans la structure démographique du territoire.

Les revenus du patrimoine représentent 9,8 %, alors que les prestations sociales ne pèsent que 4,8 %, dont 2,4 % de minima sociaux.

# 3. Structure économique du département

## Caractéristiques du marché du travail

Le taux d'emploi en France et en Charente-Maritime, 2022

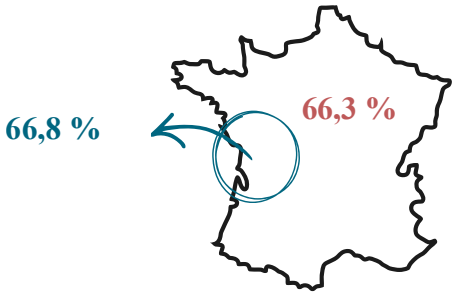


En 2022, le taux d'emploi (qui correspond à la part des personnes en emploi dans l'ensemble de la population en âge de travailler) des 15-64 ans en Charente-Maritime s'élève à **66,8 %**, légèrement supérieur à la moyenne nationale de **66,3 %**.

Emploi selon le secteur d'activité (emploi total), en Charente-Maritime

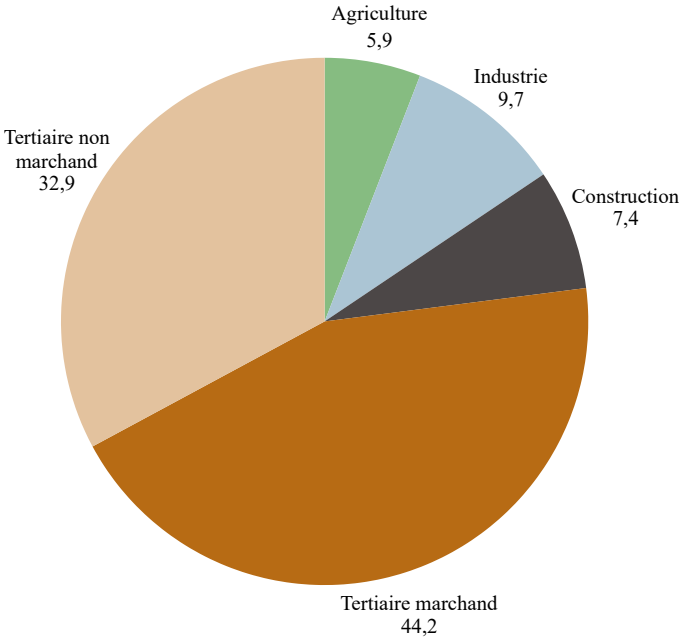


Insee, estimations d'emploi localisées 2019.

L'emploi dans le département est majoritairement concentré dans le secteur tertiaire, qui regroupe près de 80 % de l'emploi total, avec une part importante du tertiaire marchand. Les secteurs de l'industrie, de la construction, et de l'agriculture représentent des parts plus faibles.

La **population active** se compose de la population exerçant une activité rémunérée ainsi que les personnes au chômage. En 2022, le taux d'activité est de **75,4 %** en Charente-Maritime, contre 73,6% sur l'ensemble de la France.

Répartition de la population de 15 à 64 ans selon le type d'activité

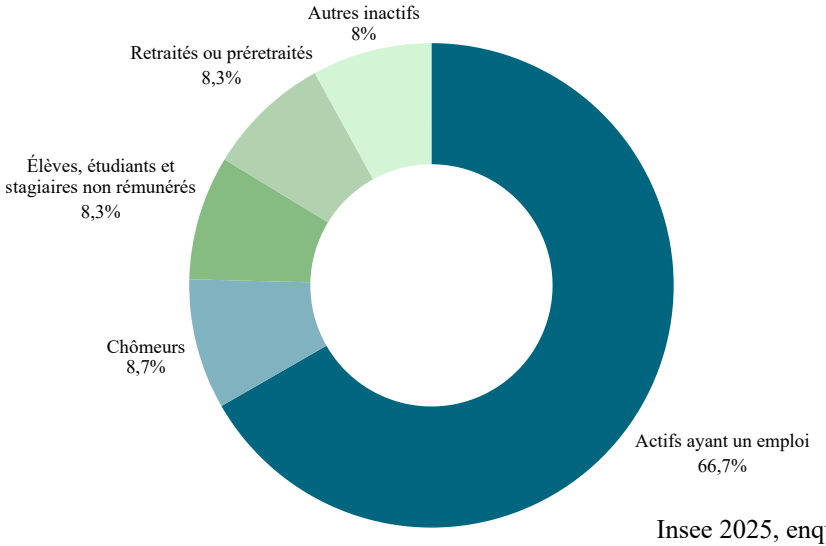


Insee 2025, enquête de 2022

Parmi la population active de 15 à 64 ans en Charente-Maritime, les catégories professionnelles dominantes sont les **employés (28,6 %)**, les **professions intermédiaires (25 %)** et les **ouvriers (20,8 %)**, reflétant une structure du marché du travail largement orientée vers les métiers intermédiaires et manuels. Les hommes sont plus actifs que les femmes (de 3,8 points de différence).

Répartition par groupe socio-professionnels de la population active de 15 à 64 ans

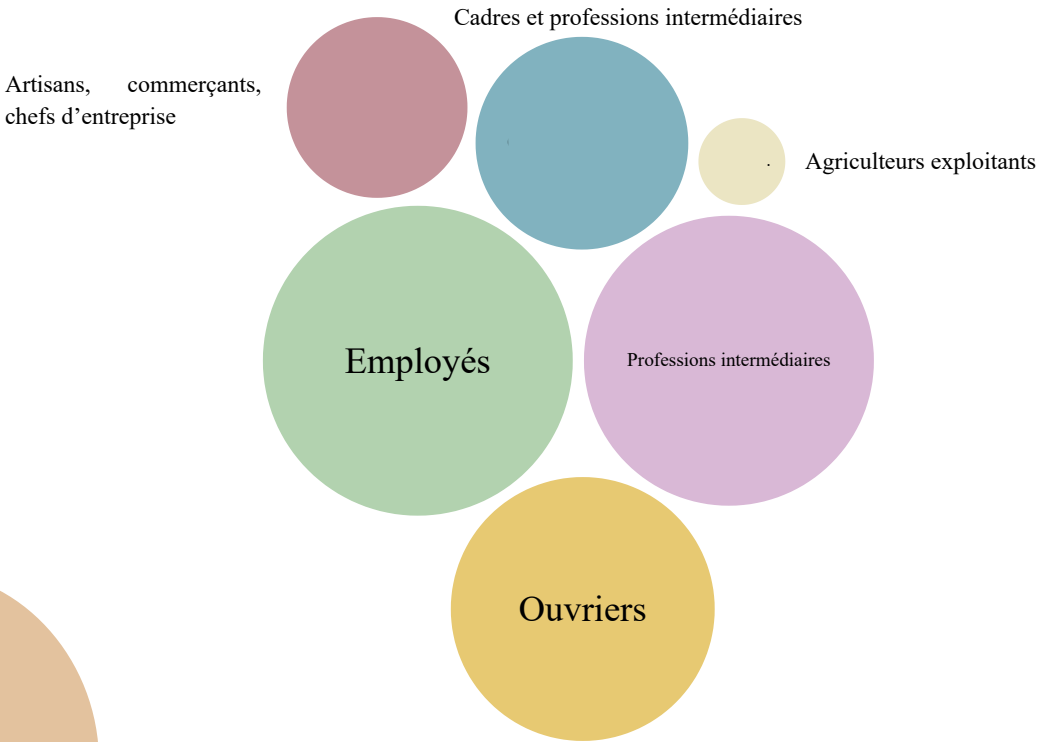


Insee 2025, enquête de 2022

Le **temps partiel concerne largement les femmes,** quel que soit l'âge : en 2022, **24,6 %** des femmes salariées travaillent à temps partiel, soit plus de trois fois la proportion observée chez les hommes (7,5 %).

En Charente-Maritime

**24,6 %** des femmes sont en TP

**7,5 %** des hommes sont en TP

Insee, 2022

En France

**26,6 %** des femmes sont en TP

**7,8 %** des hommes sont en TP

Insee, 2023

En Charente-Maritime, le taux de chômage concerne **11,5 %** de la population. Le taux de chômage a diminué depuis 2016 dans le département.

Taux de chômage en CM : **11,5 %**

En France : **7,3 %**

Evolution du taux de chômage de 15 à 64 ans en Charente-Maritime

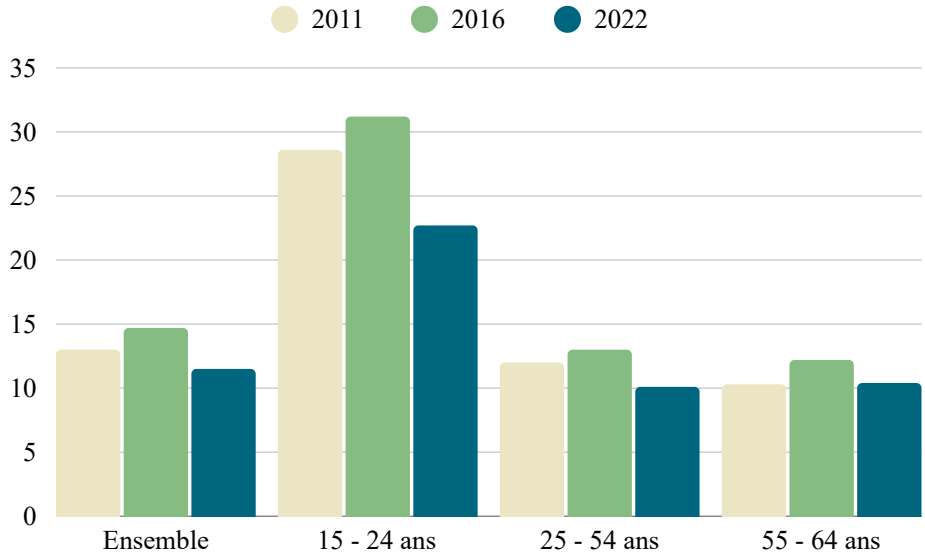

## Un département touristique

La Nouvelle Aquitaine se classe en 2024 comme la première région touristique de France, avec 46,7 millions de nuitées touristiques enregistrées au cours de la saison estivale, bien qu'en recul de 9,7 % par rapport à 2023 (Insee, bilan touristique 2024).

La Charente-Maritime bénéficie de 170 km de plages, de quatre îles, et d'un riche patrimoine architectural et culturel (Fort Boyard, Festival des Francofolies…). Le département se classe au 2e rang des départements français sur la façade atlantique pour le nombre de nuitées touristiques, juste derrière la Vendée (Insee, 2016).

L'offre touristique du département comprend :

- 7 510 chambres d'hôtel,
- 48 100 emplacements de camping ;
- des villages vacances, résidences de tourisme, auberges de jeunesse et un parc important de résidences secondaires, particulièrement sur les îles où elles sont plus nombreuses que les résidences principales.

La Charente-Maritime se caractérise donc par une forte **attractivité touristique**, qui influence directement l'activité économique. En effet, cette attractivité entraîne des hausses très importantes de population durant la haute saison.

Le tourisme représente 13 500 emplois en moyenne annuelle (soit 6 % de l'emploi total) et jusqu'à 23 000 emplois en haute saison (10 % de l'emploi). Parmi ces postes, 7 600 salariés travaillent dans le secteur de l'hébergement-restauration (données 2013).

Le tourisme représente **10 %** de l'emploi en haute saison

# 4. Habitat, logement et tension territoriale

En Charente-Maritime, le parc locatif regroupe **409 655 habitations**. **71 %** sont des résidences principales, et **22 %** sont des résidences secondaires (dont 83 % sont sur la côte).

Dans cet ensemble, près de 70 % des habitants sont propriétaires de leur logement, contre **30 % de locataires dont** environ 20 % résident dans un logement HLM loué vide.



Près de ¾ des logements sont des maisons, contre environ ¼ d'appartements en Charente-Maritime.

Types de logement en Charente-Maritime

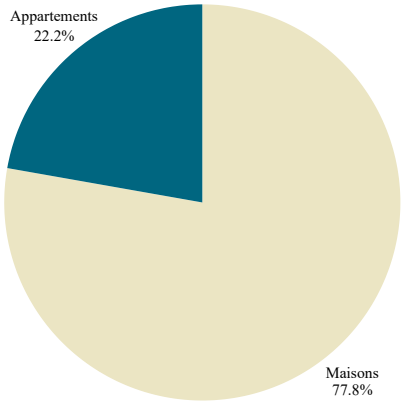


Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

En 2020, le parc de résidences principales est dominé par les logements de cinq pièces ou plus, qui représentent 40 % de l'ensemble, suivis des logements de quatre pièces (28,8 %), tandis que les petits logements d'une ou deux pièces demeurent minoritaires, totalisant à peine 12,9 % du parc.

Le nombre de pièces par résidences principales, 2020

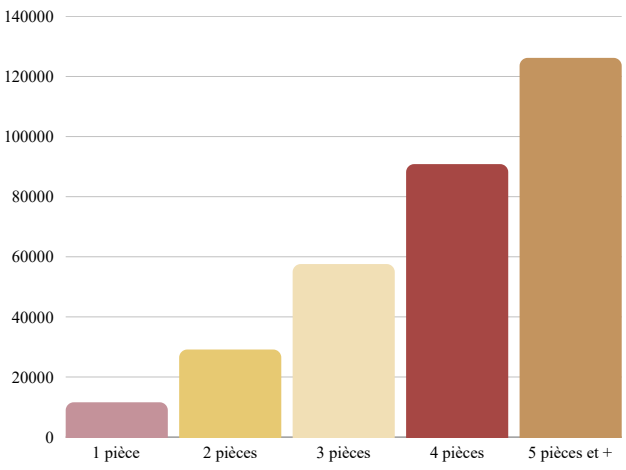


Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Près de 25 % des résidences principales ont été construites avant 1946, tandis que les constructions plus récentes (1991-2017) représentent environ 39 % du parc.

## Période de construction du parc de résidence (en %)

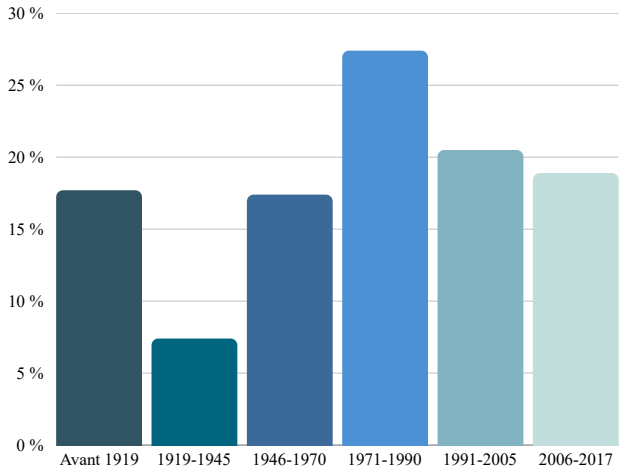


Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023

La répartition des ménages selon la durée de résidence montre à la fois une population stable et un certain renouvellement : un tiers des ménages ont emménagé depuis moins de 5 ans, tandis qu'une part importante (près de 40 %) réside dans leur logement depuis 5 à 19 ans. Les ménages anciens (30 ans ou plus) représentent près de **18 %** du total, illustrant la présence d'habitants installés de longue date.

## Indice de peuplement des résidences principales de la Charente-Maritime

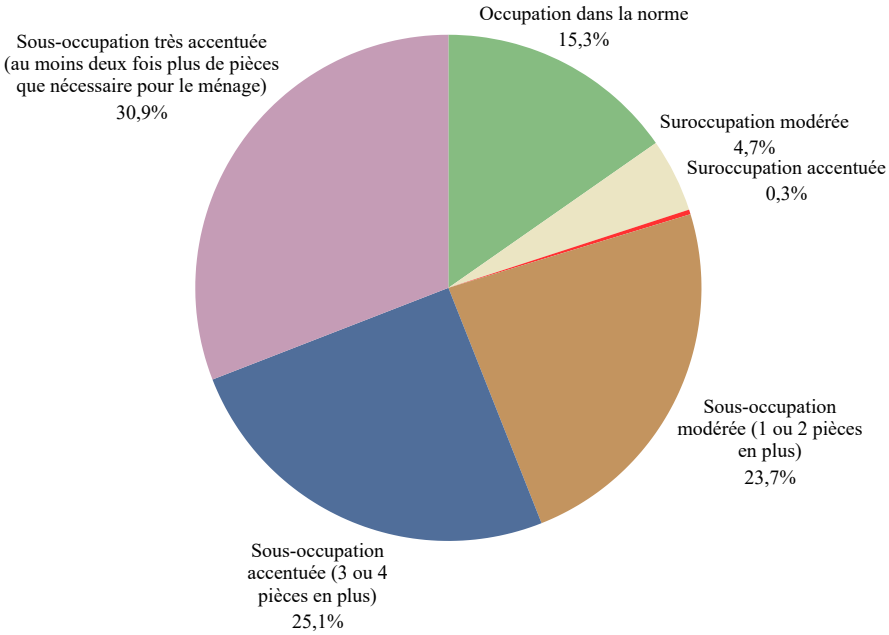


Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

En 2025, 80 % des résidences principales étaient **sous-occupées**, tandis que la sur-occupation ne concernait qu'environ 5 % des logements.

Evolution du nombre de logement par catégorie depuis 1968

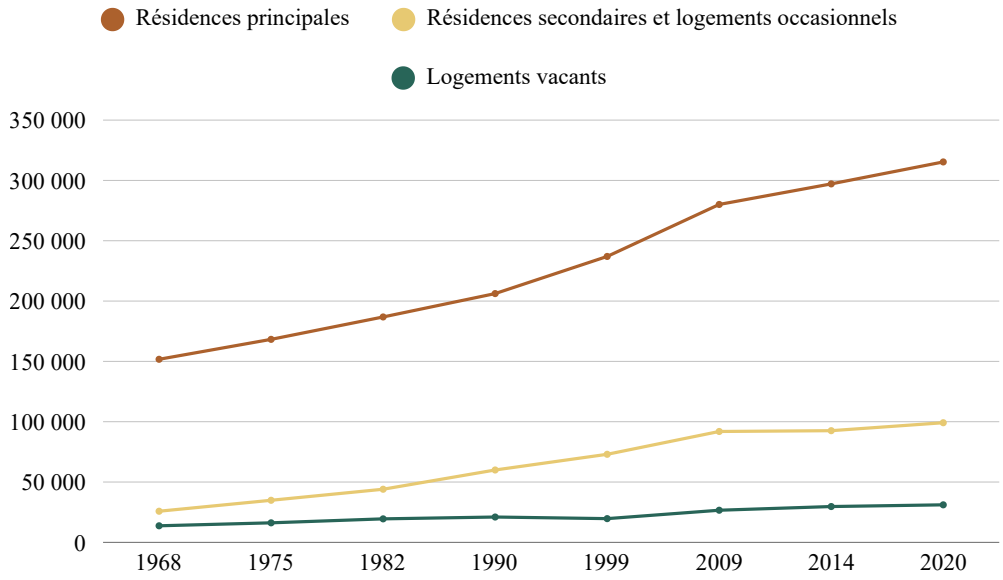


Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

### Résidences principales

- Entre 1968 et 2020, leur nombre a doublé, ce qui traduit une forte augmentation de l'habitat permanent, probablement liée à la croissance démographique et à l'urbanisation.

### Résidences secondaires

- Augmentation régulière et linéaire entre 1968 et 2009.
- Depuis 2009, la hausse se ralentit.

### Logements vacants

- On observe une tendance générale à la hausse.

La demande de logements sociaux en Charente-Maritime est élevée, avec 19 500 ménages demandeurs en 2021. Cette situation met en évidence une pression structurelle sur l'offre insuffisante pour répondre aux besoins.

**19 500** ménages demandeurs

**dont 13 800** primo-demandeurs

1 demande sur 2 se concentre sur la communauté d'agglomération de La Rochelle.

Délai moyen d'attribution en mois par EPCI

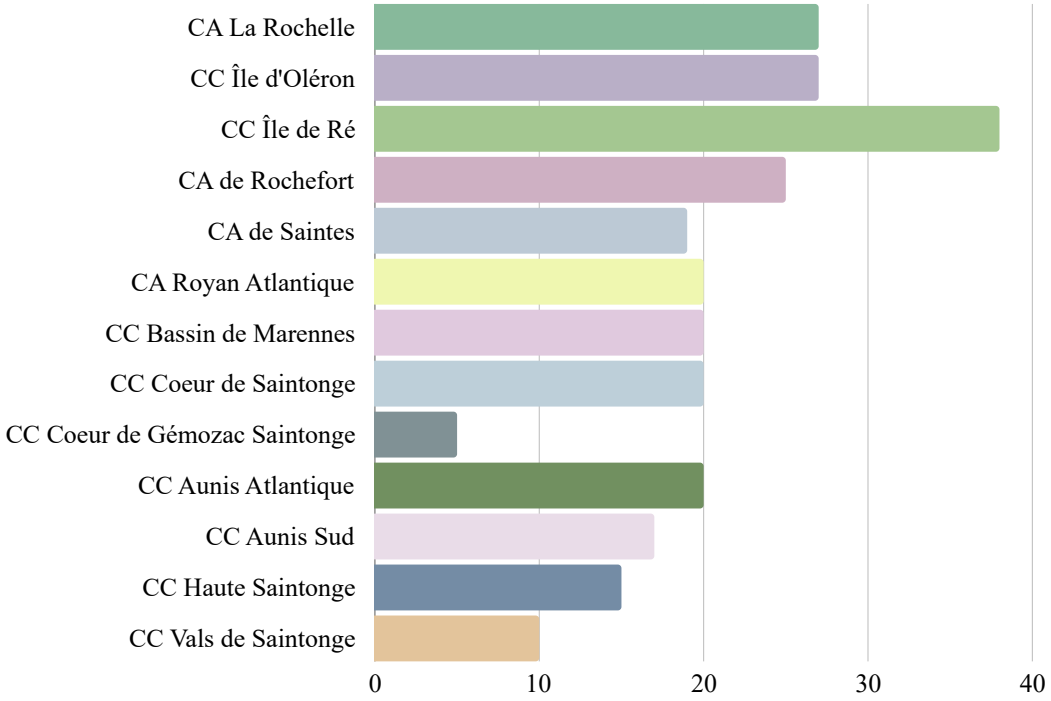


DDETS Charente-Maritime, 2025

Plus largement, le délai moyen d'attente avant attribution d'un logement social est de **24 mois** sur l'ensemble du département.

Le taux de tension sur le département de la Charente-Maritime est de 7,04 % cette année 2025. Ainsi, pour une attribution il y avait 7 demandes.

Ce chiffre est en baisse par rapport à l'an dernier puisqu'il était à 8,42 %.

# 5. Synthèse et enjeux du territoire

La présente synthèse vise à mettre en perspective les principaux enseignements issus des données territoriales de la Charente-Maritime. En croisant les éléments relatifs aux dynamiques démographiques, à la structure économique et aux caractéristiques de l'habitat, elle permet de dégager les grandes tendances et fragilités du territoire.

Un territoire fortement **polarisé** autour de **La Rochelle**

→ Forte concentration de la population autour de l'agglomération de La Rochelle.
Une difficulté de mobilité dans les zones rurales (usage fort de la voiture).
Contraste marqué entre les espaces ruraux et littoraux.

Une population **vieillissante**

← La part des 65 - 69 ans est majoritaire dans le département
Dynamique vieillissante marquée dans les espaces ruraux et le littoral sud.

Une **attractivité démographique** marquée à l'échelle régionale

→ Le 17 connaît un des taux d'évolution démographique le plus fort en Nouvelle-Aquitaine.
Cette croissance témoigne d'une attractivité résidentielle (notamment sur le littoral).

Des **tensions sur le logement** malgré une **sous-occupation** des résidences

← Un département marqué par une sous-occupation des logements
Une saturation des demandes de logements sociaux.
Des déséquilibres sur le parc immobilier (faible présence des petits logements).

Des revenus **inégaux** et une majorité de ménages aux revenus **modestes**

→ Disparité des niveaux de vie.
Un taux de pauvreté légèrement moins élevé qu'à l'échelle nationale mais reste socialement signifiant.

Une économie influencée par le **tourisme** et la **saisonnalité de l'emploi**

← Activités saisonnières marquent l'économie départementale.

## Ce que montrent les chiffres

À la lumière des constats précédents, plusieurs enjeux transversaux émergent pour le territoire de la Charente-Maritime. Ils constituent des éléments de contexte utiles pour appréhender les besoins sociaux susceptibles d'impacter les parcours résidentiels et les situations de vulnérabilité.

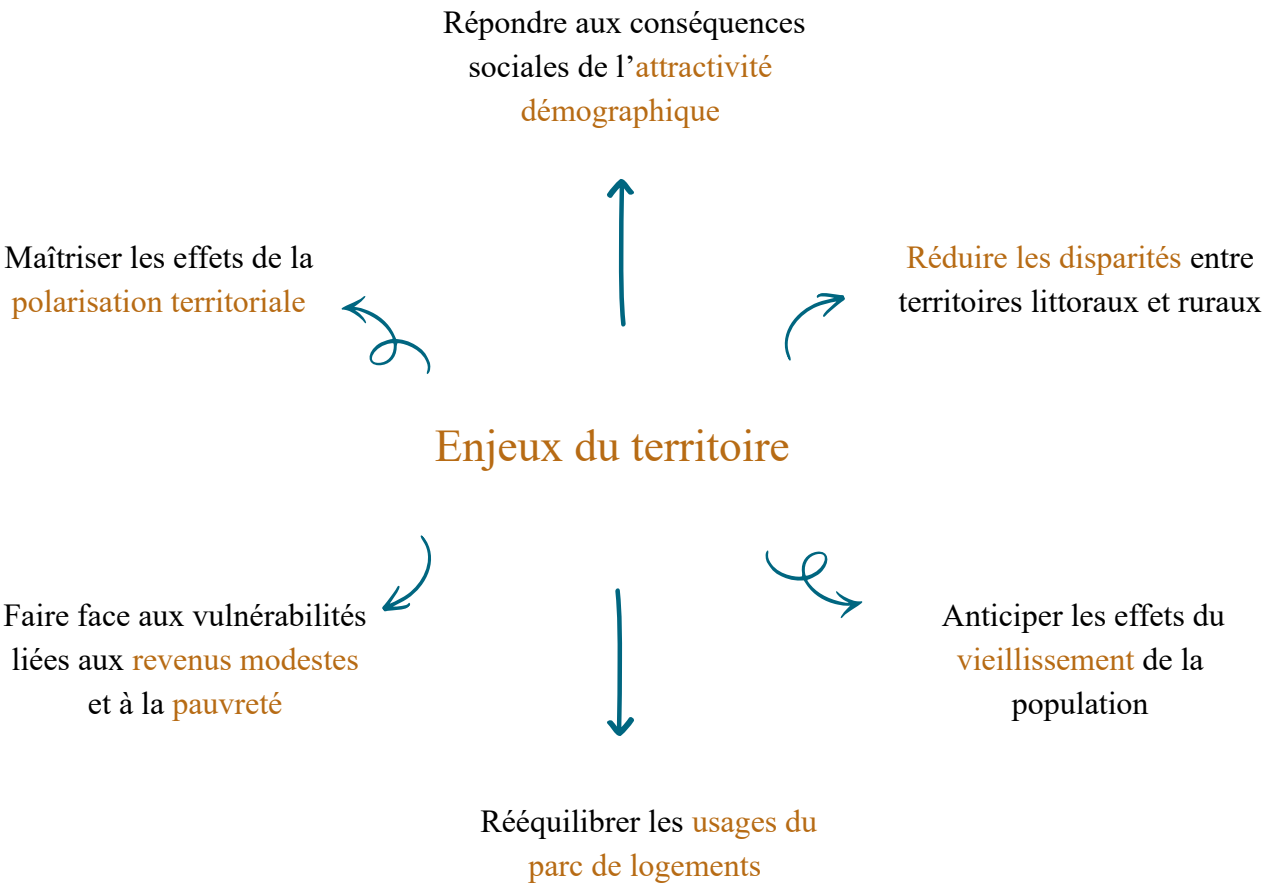


Ces éléments de contexte territorial constituent un cadre de lecture utile pour appréhender les besoins sociaux susceptibles d'impacter les publics relevant de l'hébergement et du logement accompagné, et alimenter les réflexions partenariales du SIAO en 2025.

# 03 L'urgence

## 1. L'hébergement d'urgence en Charente-Maritime

### Altéa Cabestan et la gestion du 115

Le 115 est le numéro national d'urgence sociale, accessible gratuitement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il constitue le moyen de prise de contact pour les personnes sans solution d'hébergement ou en situation de grande précarité. À ce titre, il joue un rôle central dans la veille sociale, en assurant l'accueil, l'écoute, l'évaluation des situations et l'orientation vers les dispositifs d'hébergement et d'accompagnement adaptés.
Sur le territoire, la gestion opérationnelle du 115 n'est pas assurée par le SIAO au sein de ses équipes puisque cette mission est confiée à l'association Altéa Cabestan, qui garantit la continuité du service et la réponse aux sollicitations d'urgence. Cette organisation spécifique constitue un élément structurant du dispositif local d'urgence sociale et influence les modalités de coordination entre les acteurs.

### L'offre d'hébergement d'urgence du territoire

#### Les Accueils de Jour

→ un accompagnement et des services aux personnes pendant la journée
→ accueil inconditionnel

#### Les Accueils de Nuit

→ un hébergement temporaire aux personnes en situation de vulnérabilité d'une durée maximale de 6 nuits consécutives.
→ demande par le biais du 115
→ priorisation des situations

#### Les mises à l'abri hôtelières

→ mise à l'arbi ponctuelle et non durable
→ financement de nuitées hôtelière dépendant de l'enveloppe attribuée par la DDETS
→ des partenariats avec différents hôtels selon les secteurs

#### Les mises à l'abri diffuses

→ mise à l'arbi ponctuelle et non durable
→ en colocation

# Les dispositifs d'urgence en Charente-Maritime

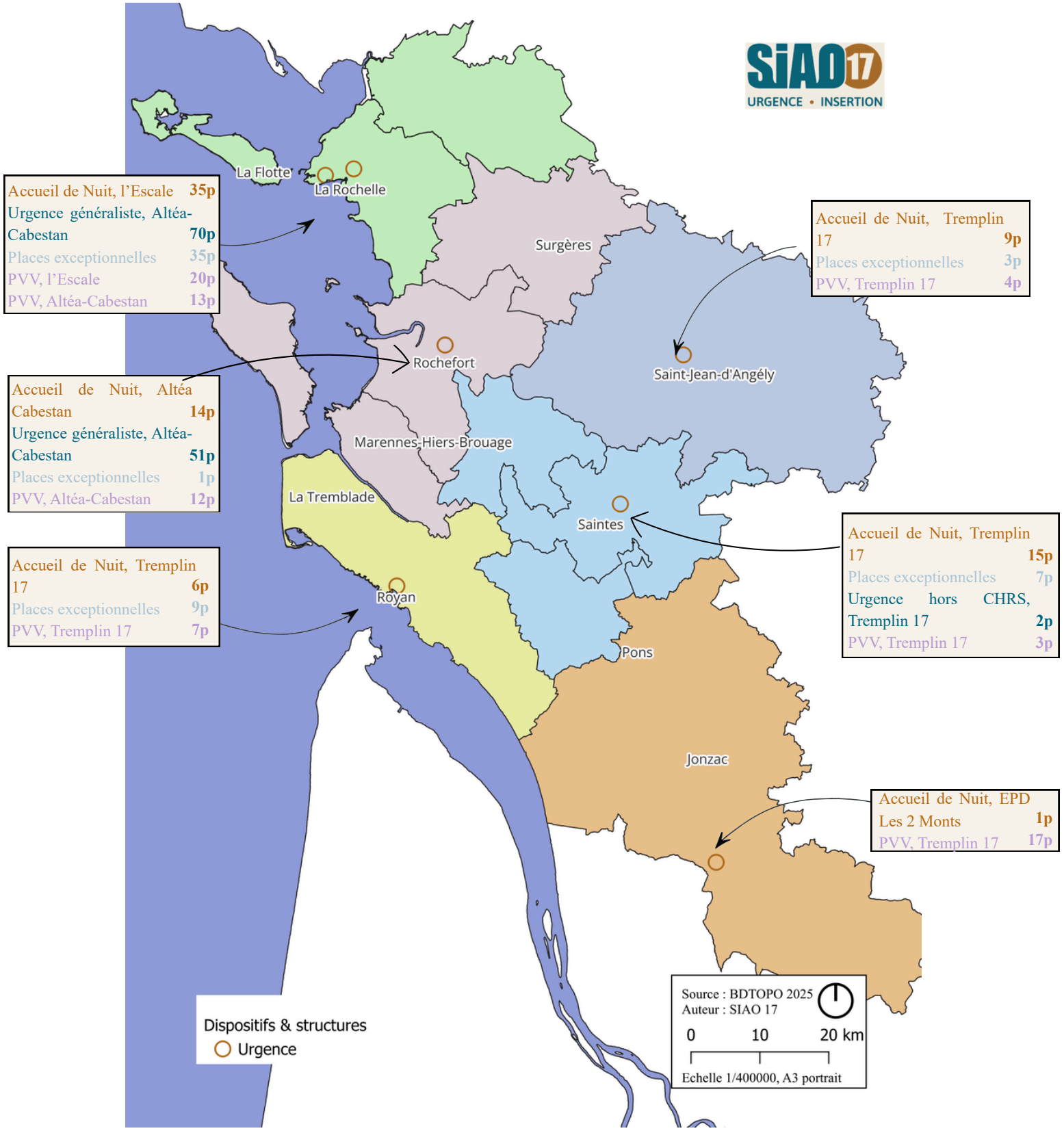

Les capacités hôtelières ne sont pas représentées sur la carte précédente, en raison de la fluctuation constante du nombre de places disponibles. En 2025, la DDETS finance en moyenne 12 chambres par jour à l'échelle de l'ensemble du département.
Les opérateurs gestionnaires de l'hôtel (Altéa Cabestan et Tremplin 17) s'inscrivent dans cette trajectoire annuelle et acceptent d'ajuster les capacités en fonction des besoins.

D'autres accueils de jour existent sur le département sous forme associative. Ils ne sont pas répertoriés sur cette carte.

---

Entre 2023 et 2025, le nombre de places en hébergement d'urgence a globalement augmenté, passant de 215 à 270 places (*hors places exceptionnelles et hors hôtels*). Cette évolution s'explique uniquement par l'augmentation des places PVV, le reste du parc étant resté stable sur la période.




## Les aides aux déplacements pour rejoindre les hébergements d'urgence

Le service, géré dans le cadre du SIAO-115 par Altéa Cabestan, propose aux appelants 115 des solutions de transport pour se rendre vers les lieux d'hébergement.

Les cars interurbains : une aide financière sous forme de tickets gratuits. Ces titres de transports sont à retirer auprès du SAO ou des différents Accueils de Jour.

Transports ferroviaires : depuis 2023, le 115 a renforcé ses dispositifs en permettant la mobilisation de trains en journée. L'achat de billets SNCF reste toutefois impossible le week-end.

En 2025, 1 080 titres de transports ont été distribués.

En 2025, l'Association Départementale de Protection Civile assure le transport des personnes en l'absence de transports en commun lors des périodes de déclenchement. À partir de la fin de l'année 2025, ce dispositif est étendu à l'ensemble de l'année, et non plus uniquement aux périodes de déclenchement. Les véhicules de l'ADPC permettent d'assurer un transport sur l'ensemble du département, en prenant compte des spécificités des personnes (mobilité réduite, accompagnées d'un chien, familles...).

Cette extension vise à réduire les difficultés de mobilité rencontrées sur le département tout au long de l'année :

- un territoire vaste, rural et peu accessible, en particulier sur les secteurs 4 et 6 (Haute-Saintonge et Val de Saintonge), insuffisamment desservis par les transports en commun ;
- l'absence de points de distribution de titres de transport les samedis, dimanches et jours fériés, à l'exception de La Rochelle ;
- l'impossibilité de transporter des animaux dans les bus, ainsi que la nécessité d'acheter un billet supplémentaire pour leur transport en train ;
- l'absence de solutions de transport nocturnes.

## Les maraudes : un soutien opérationnel de l'urgence

Le SAMU social, géré par l'association Altéa Cabestan, intervient toute l'année sur le territoire de La Rochelle.

le SIAO finance par le biais d'une enveloppe budgétaire de la DDETS les actions de maraude du département. Pour ce faire, la SIAO collabore avec plusieurs associations départementales :

- l'Ordre de Malte à Rochefort,
- le Secours Catholique à Saintes,
- la Croix-Rouge à Royan,
- l'Association Départementale de Protection Civile à Saint-Jean-d'Angély.

Ces structures réalisent des maraudes lors des périodes climatiques sensibles, ainsi que lors des divers déclenchements.

> Ces maraudes bénévoles constituent un appui essentiel à l'urgence sociale, grâce à une connaissance fine des territoires, une relation de proximité avec les publics accompagnés et une forte intégration dans les réseaux d'acteurs locaux.

# 2. Analyse quantitative : l'urgence

Cette partie s'appuie sur l'exploitation des données issues du SI-SIAO, qui constituent une source centrale pour l'observation de l'activité liée à l'hébergement d'urgence à l'échelle départementale. Ces données permettent d'analyser le volume et l'évolution des demandes, les profils des ménages sollicitant une mise à l'abri, ainsi que les réponses apportées par le dispositif.

Toutefois, il convient de souligner que ces données ne rendent pas compte de manière exhaustive de la réalité du sans-abrisme sur le territoire. Elles reflètent uniquement les situations des personnes ayant effectué une demande d'hébergement, et ne prennent pas en compte celles qui, pour diverses raisons (non-recours, méconnaissance des dispositifs, rupture avec les institutions, barrières linguistiques ou administratives), ne sollicitent pas le 115.

Dans le champ de l'urgence, les demandes d'hébergement sont enregistrées à la suite d'un appel au 115, numéro d'urgence sociale. Les données analysées correspondent donc aux demandes exprimées auprès de ce service et constituent un indicateur de la pression exercée sur le dispositif d'hébergement d'urgence, plutôt qu'une mesure directe du nombre de personnes vivant à la rue.

## Les demandes

10 811 demandes en 2025

soit

1 961 ménages en demande

et

2 580 personnes en demande

En 2025, 10 811 demandes d'hébergement d'urgence ont été enregistrées. Ces demandes concernent 1 961 distincts et 2 580 personnes distinctes.

Ce décalage entre le nombre de demandes et le nombre de ménages et de personnes distincts s'explique par le fait qu'un même ménage ou une même personne peut effectuer plusieurs demandes au cours de l'année.

Sur l'année, 1 279 demandes de prestations ont été recensées et traitées, parmi lesquelles des mises en lien avec le SAMU Social, des demandes d'informations diverses ainsi que des besoins de transport.

En moyenne par jour, 62 appels entrants ont été compatbilisés en 2025.

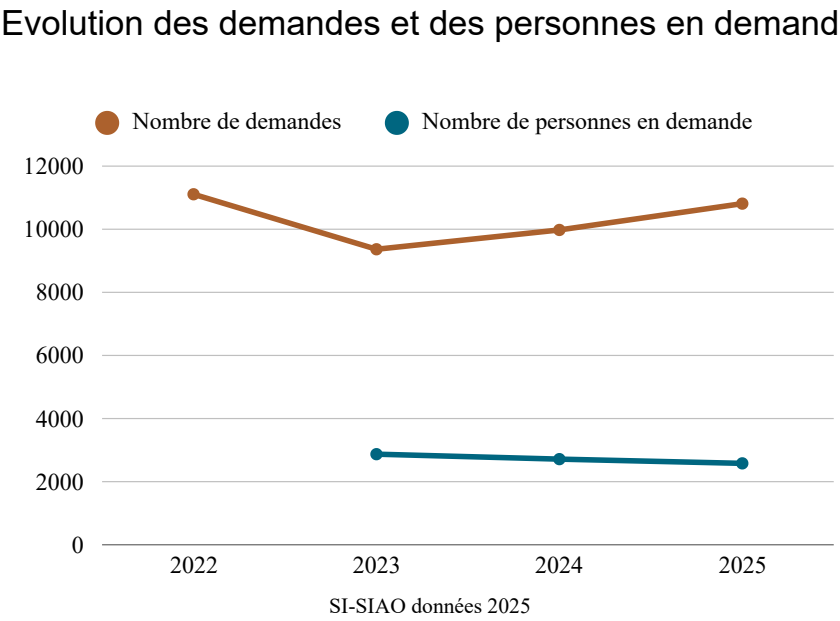


Les modifications apportées au SI-SIAO en date du 10 décembre 2025 ne permettent plus d'extraire des données fiables pour les années antérieures à cette évolution. Il est par conséquent nécessaire de se référer aux dossiers archivés.

Entre 2022 et 2025, le nombre de demandes d'hébergement d'urgence connaît d'abord une baisse marquée en 2023, avant de reprendre progressivement à partir de 2024, sans toutefois retrouver le niveau observé en 2022.

Entre 2024 et 2025, les demandes ont augmenté de **8,4 %**. Cependant, le nombre de personnes en demande baisse.

## Motif des demandes d'hébergement d'urgence, 2025

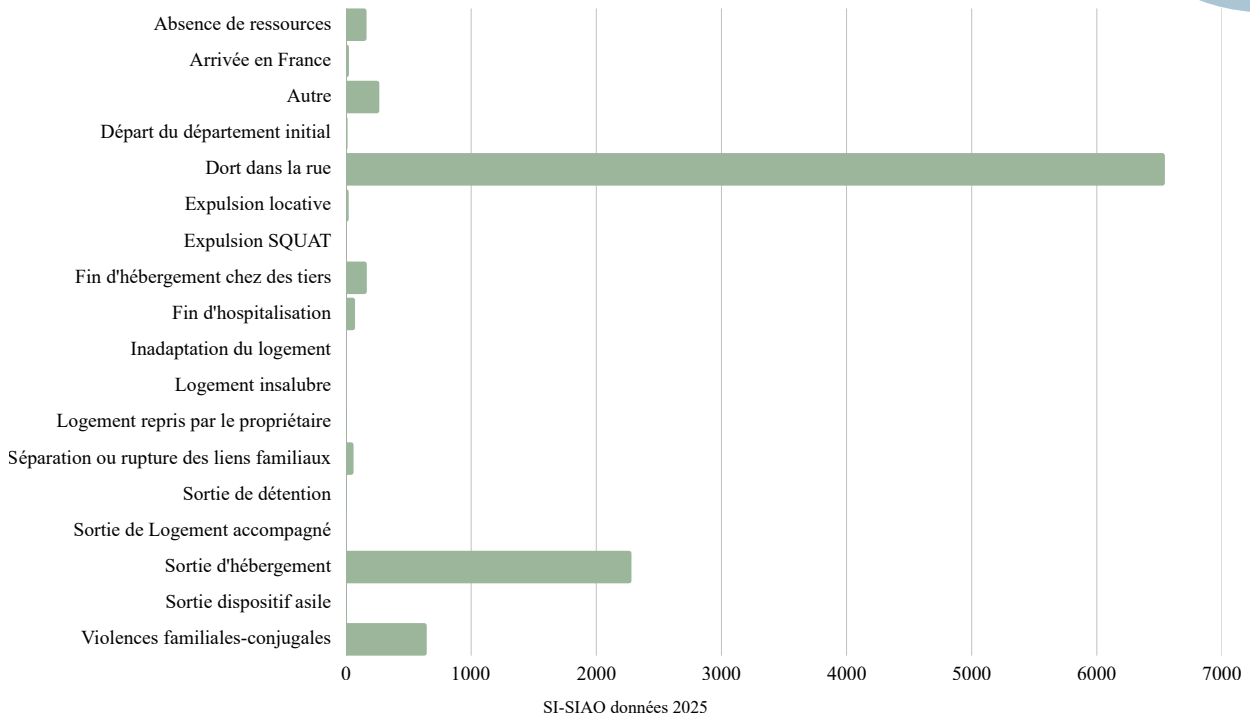


SI-SIAO données 2025

Parmi les différents motifs de demande d'hébergement d'urgence, la situation de personnes dormant à la rue est majoritaire, représentant 60 % des demandes.

## Typologie des ménages en demande d'HU

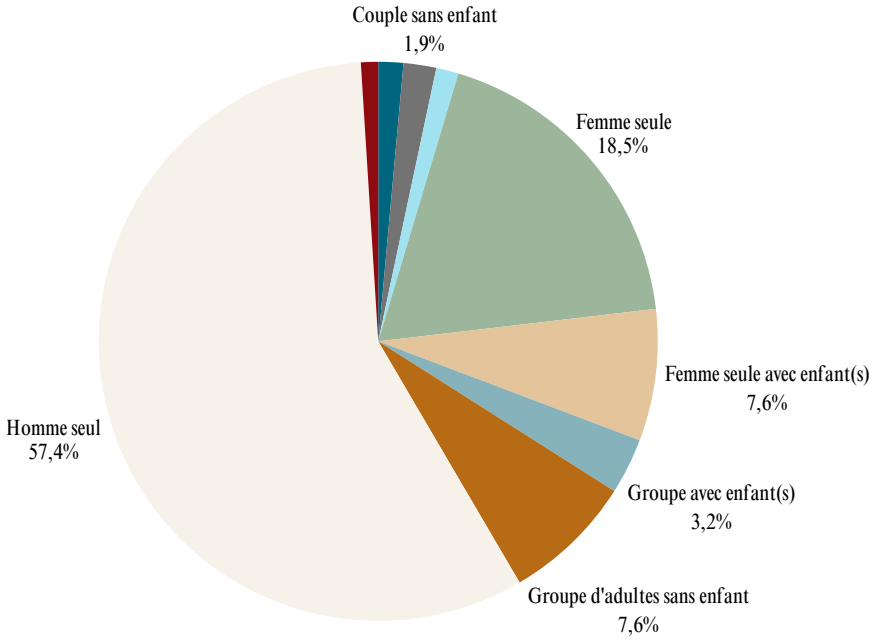


SI-SIAO données 2025

La majorité des ménages en demande sont les hommes seuls, puisque plus d'une demande sur deux émane d'un ménage composé d'un homme seul.

## Qui sont les demandeurs d'hébergement d'urgence en 2025 ?

Caractéristiques des demandeurs qui sollicitent le 115

15 % sont des mineurs
contre 17 % en 2024

59 % d'hommes
contre 65 % en 2024

41 % de femmes

28 % sont des primo-demandeurs
contre 37 % en 2024

3 % sont des personnes à mobilité réduite *
tout comme en 2024

7 % sont en emploi *
contre 4 % en 2024

5,5 % sont des maîtres *
contre 7 % en 2024

12 % sont des Personnes Victimes de Violences *
tout comme en 2024

Une moyenne d'âge de 37 ans
contre 31 ans en 2024

16 % des demandeurs sont mineurs (0 à 17 ans), 13 % des demandeurs ont entre 18 et 24 ans.
La **majorité des demandeurs** ont entre **25 et 39 ans** (*31 %*).
4 % des demandeurs ont plus de 60 ans.

** 44 % des demandes ne renseignent pas d'information sur l'emploi. Parmi les données disponibles, 7 % des demandes concernent des personnes en emploi au moment de l'extraction (et non pas de la demande).*

** Les données disponibles sur le SI-SIAO ne permettent pas de mesurer les difficultés liées à l'autonomie ni les autres formes de handicap, lesquelles peuvent néanmoins influencer les situations et les refus observés.*

Les données issues du SI-SIAO ne reflètent pas toujours fidèlement la situation réelle des personnes. En effet, les informations peuvent être modifiées au fil du temps. Par exemple, une personne peut être sans emploi au moment de sa demande, puis accéder ensuite à une situation d'insertion ou effectuer une nouvelle demande. Les nouvelles informations viennent alors remplacer les anciennes, ce qui empêche de conserver l'historique des situations. Ainsi, les données concernées par cet écrasement peuvent varier selon l'extraction réalisée, ce qui limite l'objectivité des résultats.

# Les demandes pourvues

5 413 demandes pourvues en 2025 soit 1 145 ménages mis à l'abri et 1 581 personnes mises à l'abri

Les demandes pourvues représentent **50 %** des demandes totales. En clair, sur l'ensemble de 2025, une demande sur deux a été pourvue.

L'âge moyen des personnes ayant obtenu une place d'hébergement ou de logement d'urgence est de 36 ans. Parmi elles, les moins de 18 ans représentent 21 % des bénéficiaires, tandis que les seniors (60 ans et plus) constituent 6 % du total.

Typologie des ménages en demande et en demande pourvue

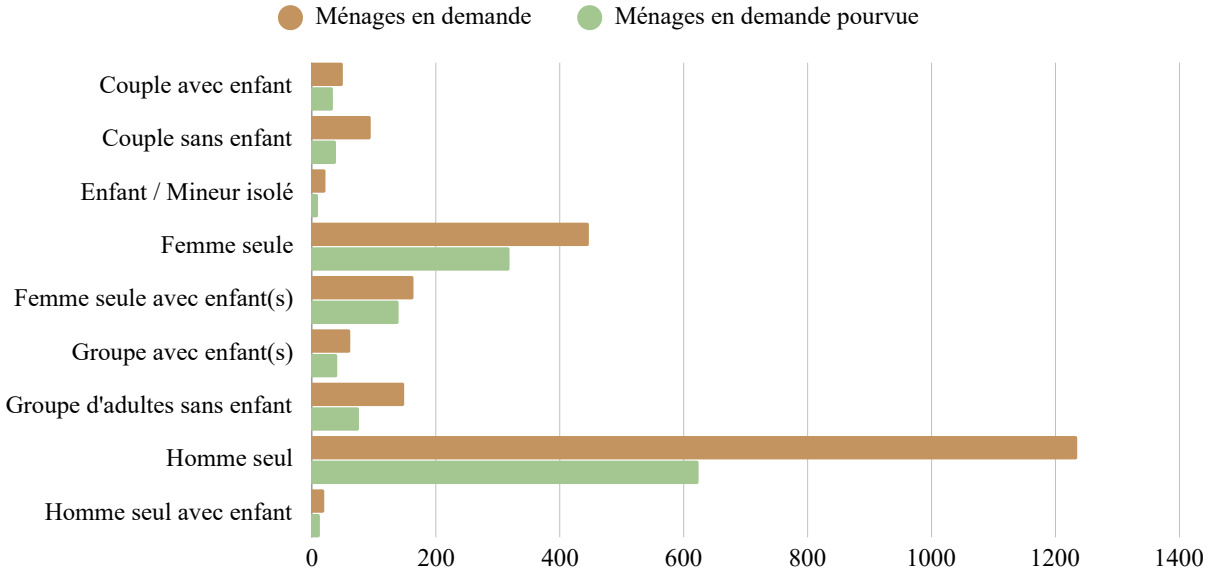


SI-SIAO données 2025

Si les hommes seuls représentent le plus grand nombre de ménages pourvus en volume, leur taux de prise en charge reste proportionnellement inférieur à celui des ménages avec enfants. Ces derniers, notamment les femmes seules avec enfant(s), présentent les proportions de réponses positives les plus élevées.

À l'inverse, les personnes seules, et en particulier les hommes seuls, concentrent le plus grand nombre de demandes mais bénéficient d'un taux de prise en charge plus faible, ce qui contribue à la multiplication des sollicitations auprès du 115.

Taux de prise en charge des ménages en demandes d'urgence (en %)

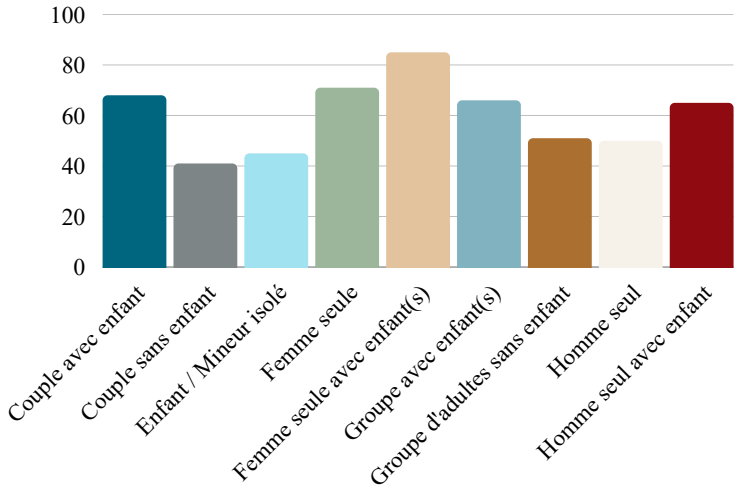


SI-SIAO données 2025

Lecture : en 2025, 68 % des couples avec enfants ont bénéficié d'une prise en charge, sur l'ensemble des ménages de cette typologie recensés par le 115.

Les publics les plus favorables à obtenir une réponse du 115 sont les femmes seules avec enfant(s), ainsi que l'ensemble des typologies avec un enfant.

Répartition des ménages en demande pourvue (par dispositif et par secteur)

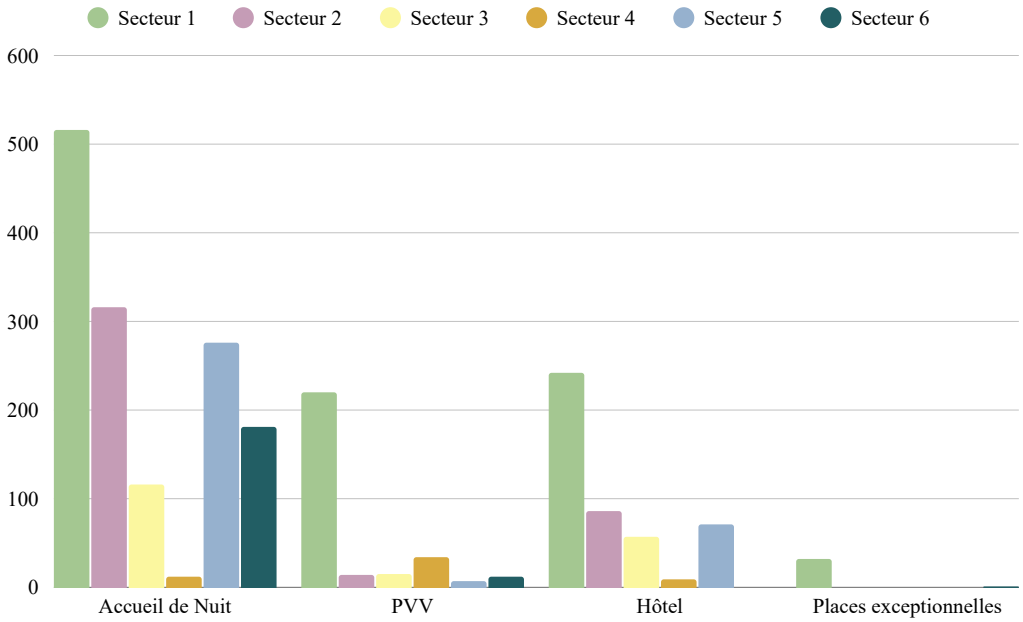


SI-SIAO données 2025

45 % des places pourvues ont été dirigées en Accueil de Nuit, ainsi, ce dispositif constitue le principal mode d'hébergement pour les demandes 115.

# Les demandes sans réponse positive

5 247 demandes sans réponse positive en 2025

soit

1 398 ménages sans solution

et

1 733 personnes sans solution

Typologie des ménages en situation de demande sans réponse positive

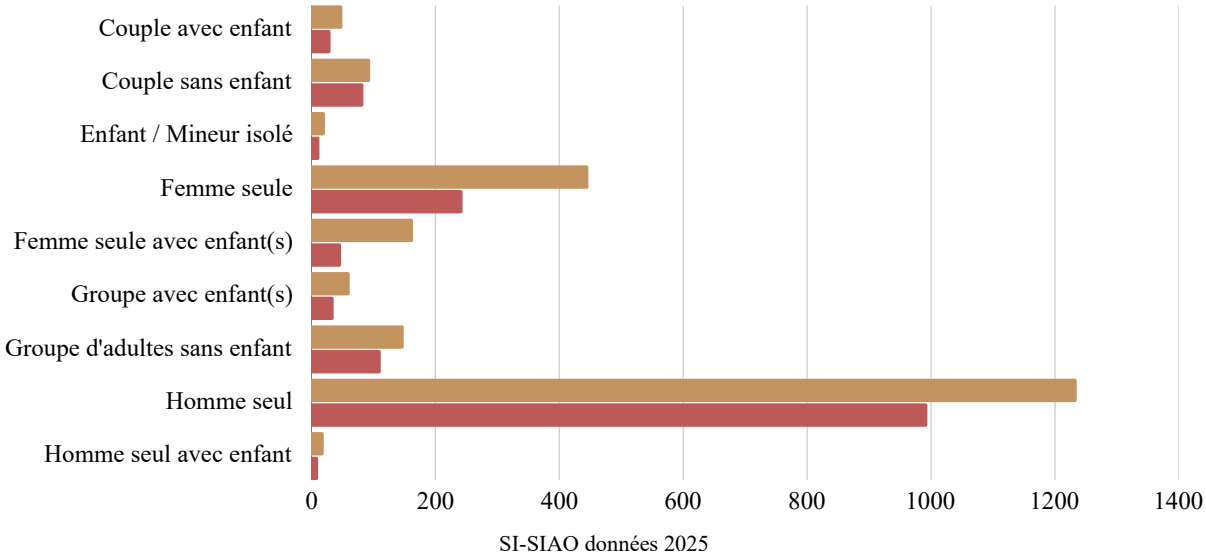


SI-SIAO données 2025

Les hommes seuls constituent de loin le public le plus nombreux, avec 1 235 ménages en demande. Ils sont également les plus impactés par l'absence de réponse positive, puisque 80 % d'entre eux n'ont pas obtenu de solution.

## Les motifs de refus

Les motifs de refus peuvent émaner du 115, ou de la personne usagère. En 2025, 83% des refus (par demande) viennent du 115.

En proportion, près de 74 % des demandes sans réponse positive en 2025 sont liées à l'**absence de place**, ce qui souligne que le manque de disponibilité est le principal facteur de non-réponse. *

* Tous motifs confondus (115 et usagers)

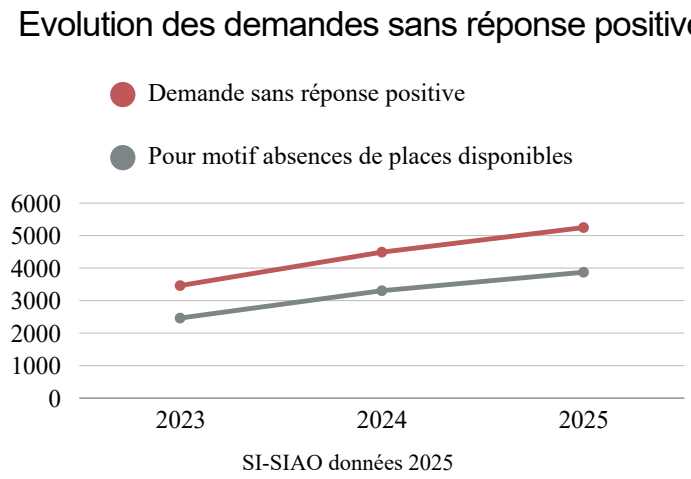


La hausse des demandes sans réponse positive totales (+ 51 % entre 2023 et 2025) dépasse légèrement l'augmentation du motif lié à l'absence de place (+ 57 % sur la même période). La proportion des demandes sans réponse positive liées à l'absence de place augmente légèrement : cela signifie que le manque de places devient un problème de plus en plus central.

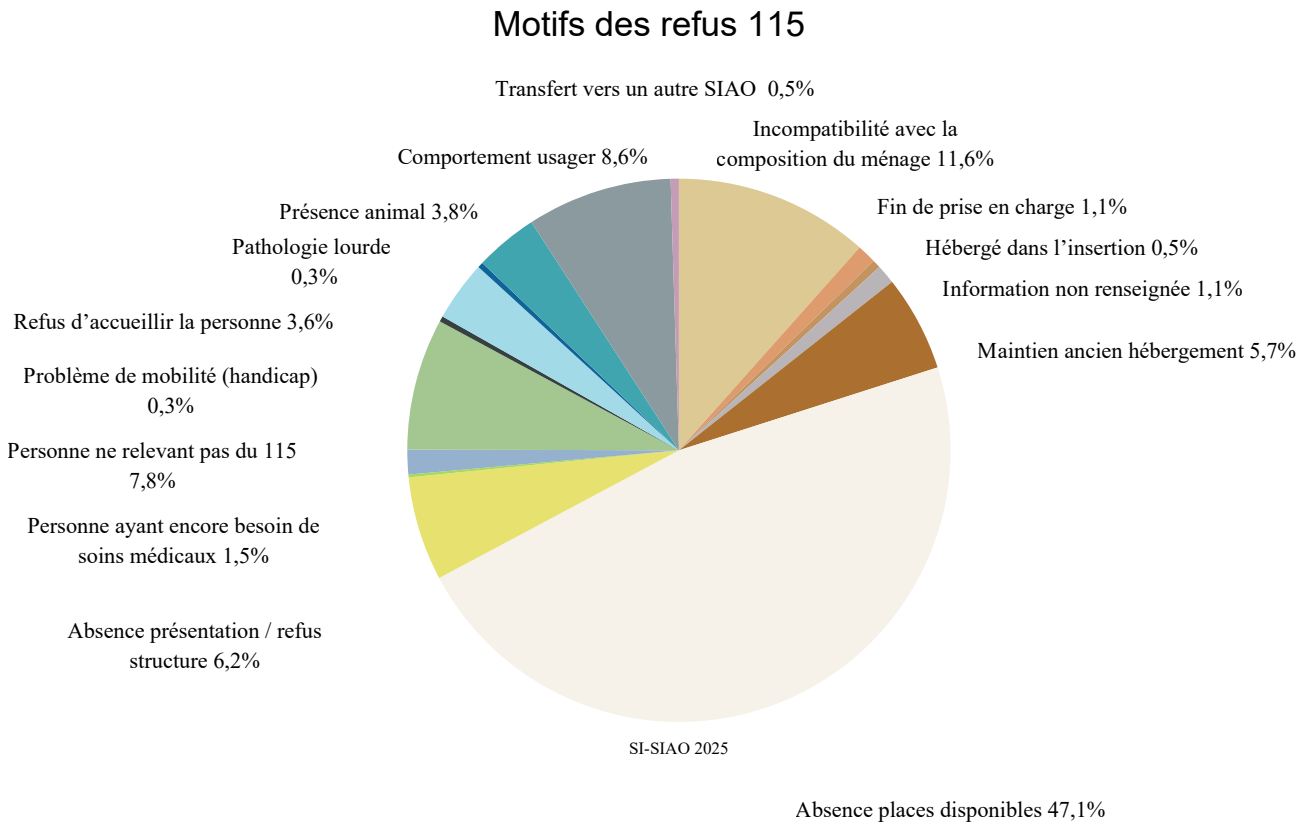


Le deuxième motif de refus le plus important en 2025 concerne l'incompatibilité avec la composition du ménage. Ce résultat met en évidence un manque de diversité de l'offre sur le territoire, notamment en termes de typologies de logements proposées.

Dans une moindre mesure (moins de 10 % des refus), les autres motifs invoqués sont le comportement de l'usager, le fait que la personne ne relève pas du dispositif du 115, l'absence de présentation, le refus des structures, ainsi que le maintien dans un hébergement antérieur.

Les usagers ont également refusé des propositions puisque ce motif représente 17 % de l'ensemble des refus de 2025.

*Au delà des chiffres...*

Bien que ces situations soient enregistrées comme des « refus usagers », cette qualification peut parfois être discutée. Certains motifs avancés renvoient aussi aux conditions de l'offre formulée (par exemple, refus de la proposition peut recouvrir des situations d'éloignement géographique, ou encore le refus de se séparer de son animal comme un refus usager).

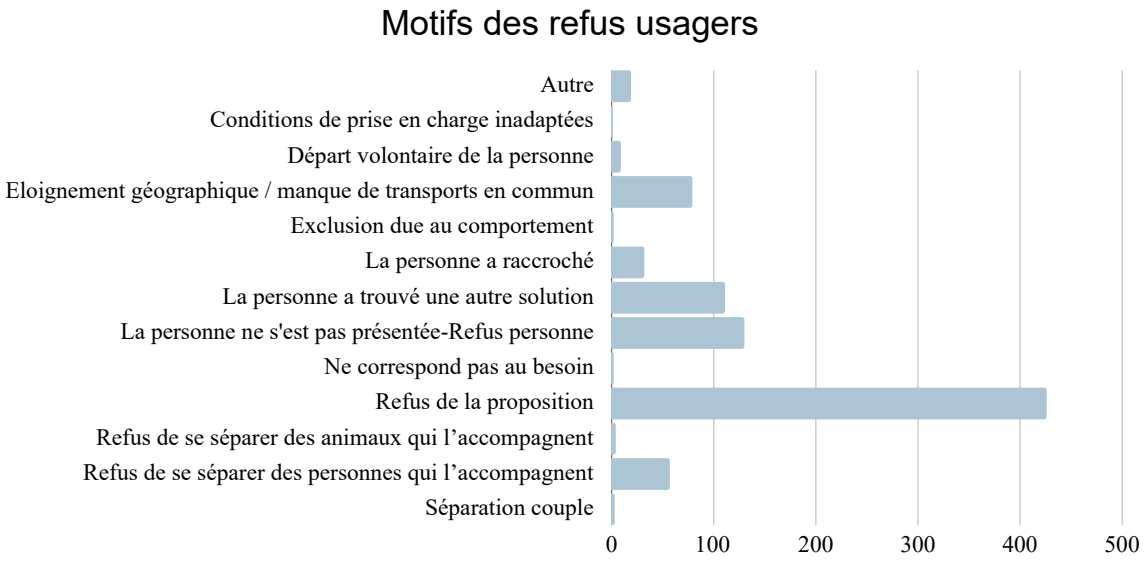


SI-SIAO données 2025

# Le public hébergé

Les nuitées correspondent au nombre total de nuits passées par les personnes hébergées. Chaque nuit passée par une personne compte pour une nuitée.

Evolution du nombre de nuitées

| 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|
| 92 378 | 92 399 | 93 823 |

En moyenne par jour, 257 nuitées ont été allouées en 2025.

Typologie des personnes ayant été hébergées au moins une nuit

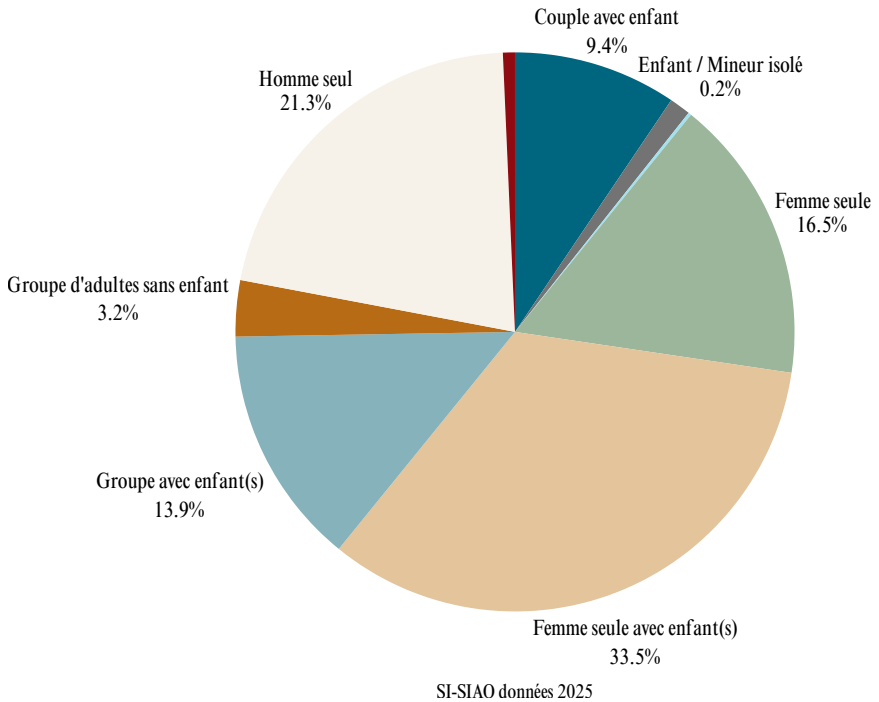


SI-SIAO données 2025

L'âge moyen des personnes hébergées est de 30 ans.

## Répartition des nuitées attribuées par secteur en 2025

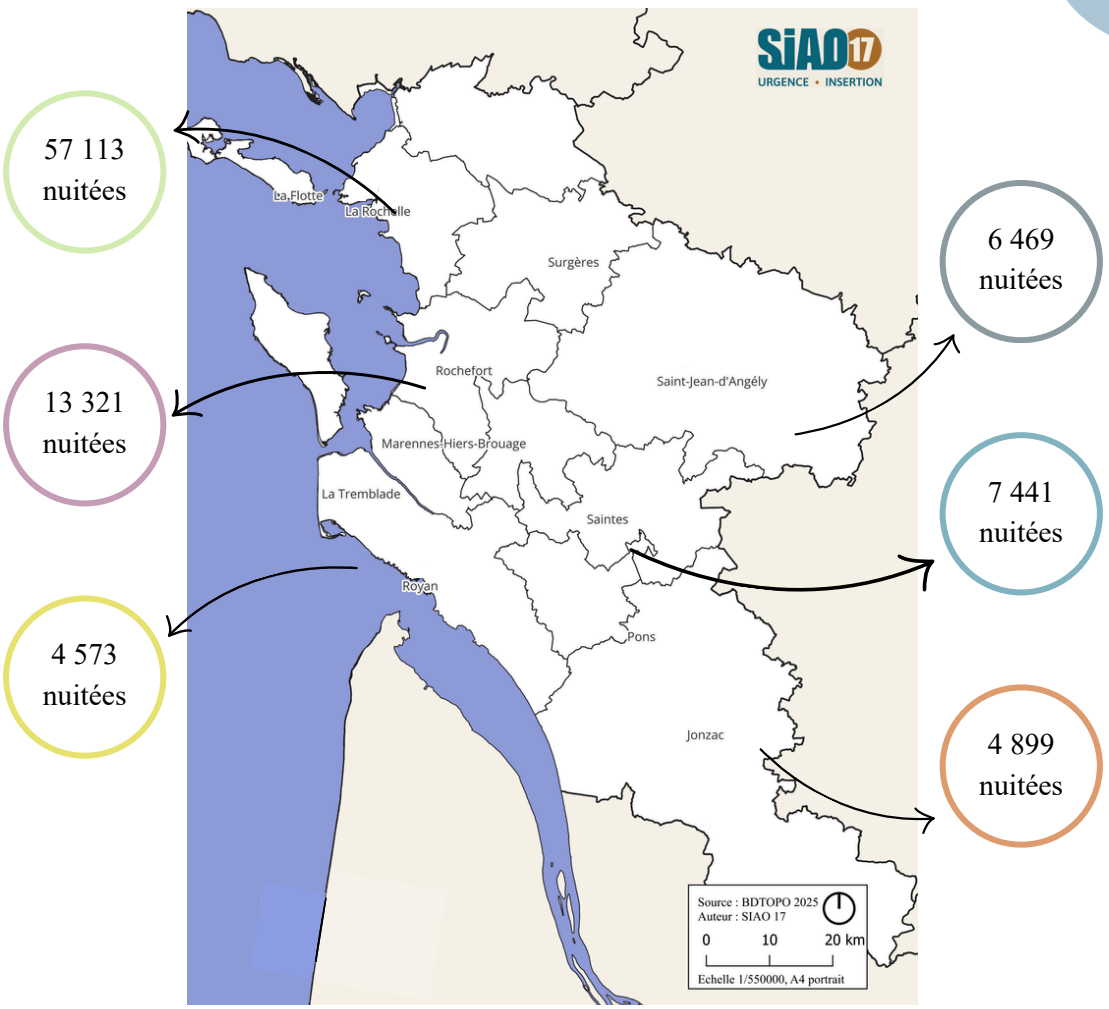


La majorité des nuitées attribuées se concentrent à La Rochelle, puis à Rochefort, en cohérence avec la densité de population et la concentration des dispositifs d'hébergement sur ces secteurs.

## Répartition des nuitées par type d'hébergement

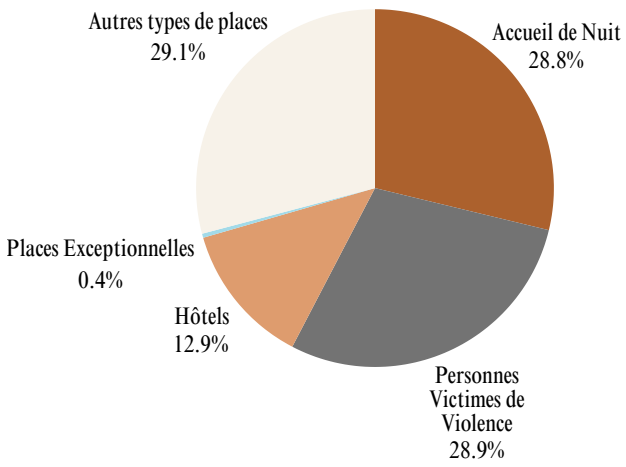


SI-SIAO données 2025

En 2025, 12 077 nuitées hôtelières ont été attribuées sur l'ensemble du territoire ; ce qui représente en moyenne 33 nuitées par jour.

## La répartition des publics selon le dispositif

*Lecture : les hommes orientés en 2025 ont majoritairement été pris en charge en accueil de nuit, qui concentre 82 % des situations.*

| | | |
|---|---|---|
| Les hommes isolés | → | 82 % en AN<br>9 % en hôtel |
| Les femmes isolées | → | 48 % en AN<br>32 % en hôtel<br>15 % en place FVV |
| Les groupes et couples (avec enfant) | → | 30 % en AN<br>40 % en hôtel |
| Les femmes seules et leurs enfants | → | 23 % en AN<br>37 % en hôtel<br>21 % en place FVV |
| Les mineurs isolés | → | 89 % en AN |

La durée moyenne de prise en charge sur le volet urgence est de 34 jours en 2025. Les hommes seuls avec enfants sont trop peu représentés pour permettre une transcription fidèle.

# 3. Les situations climatiques exceptionnelles

À l'approche de chaque épisode climatique, une concertation est organisée pour définir les mesures spécifiques à déployer afin de répondre au mieux aux besoins de mise à l'abri des populations vulnérables. Ces actions reposent sur la mobilisation collective des partenaires.

Le déclenchement des mesures dépend du type de risque : en cas de Grand Froid, le Préfet active le plan en coordination avec la DDETS et le SIAO, qui assurent la mise en œuvre opérationnelle. Le SIAO et la DDETS peuvent toutefois initier et coordonner des actions spécifiques, telles que le Plan Intermédiaire ou le Plan Canicule.

En période hivernale comme estivale, le SIAO et la DDETS se réunissent chaque semaine pour analyser les températures et décider des mesures à mettre en œuvre.

En 2025, plusieurs épisodes climatiques ont conduit au déclenchement des dispositifs hivernaux et estivaux :



## Période hivernale

- du 11/01/25 au 19/01/25 inclus : Froid Persistant (8 jours)
- du 30/01/25 au 2/02/25 inclus : mise à l'abri hôtelière (sans déclenchement, 4 jours)
- du 27/02/25 au 3/03/25 inclus : mise à l'abri hotelière (sans déclenchement, 4 jours)
- du 24/12/25 au 9/01/26 : Froid Persistant (7 jours) puis Grand Froid (11 jours)

**16** jours de Grand Froid
**2** jours de Froid Persistant
**8** jours de mise à l'abri hôtelière sans déclenchement



## Période estivale

- du 20/06/25 au 22/06/25 inclus : plan Canicule - alerte orange (3 jours)
- du 29/06/25 au 2/07/25 inclus : plan Canicule - alerte orange (4 jours)
- du 10/08/25 au 12/08/25 inclus : plan Canicule - alerte rouge (3 jours)
- du 15/08/25 au 17/08/25 inclus : plan Canicule - alerte orange (3 jours)

**12** jours de plan Canicule

432 personnes rencontrées en **maraude** sur la période

787 personnes comptabilisées en **Accueil de Jour** sur la période

# 04 L'insertion

## 1. L'hébergement et le logement adapté en Charente-Maritime

### L'offre d'hébergement et de logement adapté du territoire

CHRS

→ un hébergement temporaire aux personnes en situation de vulnérabilité
→ demande à faire avec un prescripteur sur le SI-SIAO
→ projet d'insertion

Maison Relais

→ logement individuel et espaces de partage collectifs
→ accompagnement social
→ public rencontrant des difficultés psychologiques voire psychiatriques

Résidence Accueil

→ logement individuel et espaces de partage collectifs
→ accompagnement social

Intermédiation Locative (IML)

→ dispositif permettant l'accès à un logement du parc privé
→ accompagnement social

Entre 2024 et 2025, le nombre de places en hébergement et en logement adapté a augmenté. Cette progression est particulièrement marquée sur la période récente, notamment pour les dispositifs d'Intermédiation Locative (IML).

Toutefois, il n'est pas possible de mesurer quantitativement cette évolution, car la méthode de comptabilisation des places a changé (passant de la typologie des logements aux mesures). *Les données présentées correspondent donc aux places recensées et collectées par la DDETS auprès des structures.*

# Les dispositifs d'insertion en Charente-Maritime

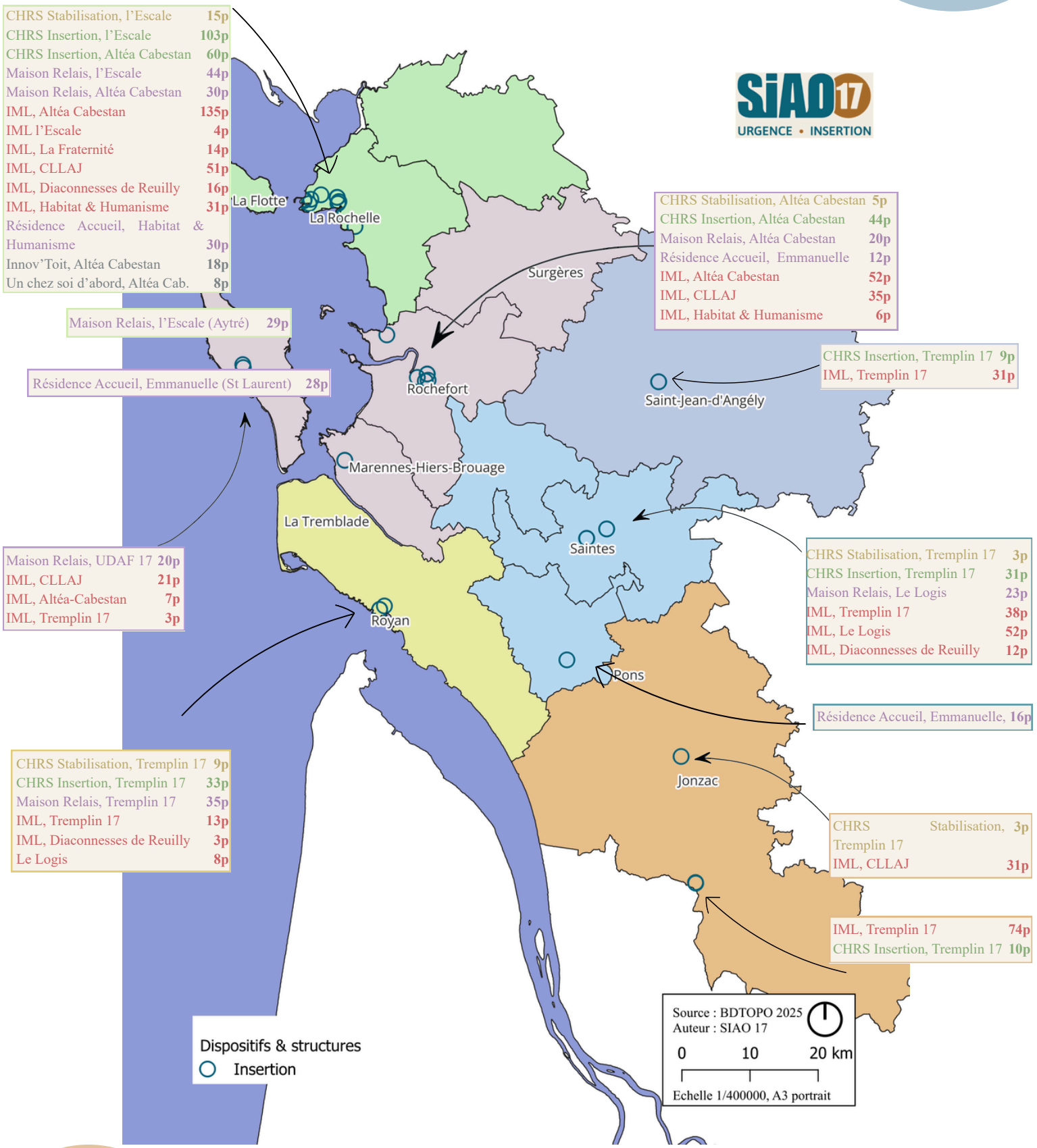

# 2. Analyse quantitative : l'insertion

Le volet insertion constitue une mission centrale du SIAO 17 : il vise à accompagner les personnes sans domicile ou en situation de précarité vers des solutions d'hébergement ou de logement adaptées et durables, en favorisant leur accès aux droits et leur stabilisation.

Les données suivantes sont tirées du SI-SIAO et permettent de mesurer des dynamiques et des tendances liées au logement à une échelle départementale.

## Le public en demande

1 016 ménages en demande

soit

1 562 personnes en demande

Sur l'année 2025, 1016 ménages ont effectué une demande d'insertion, ce qui représente environ 3 demandes par jour.

Evolution des ménages et des personnes en demande

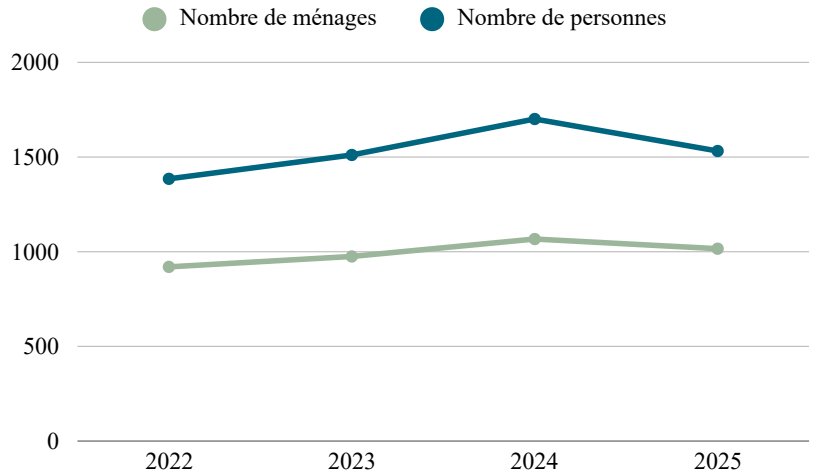


Entre 2022 et 2025, le nombre de ménages en demande a progressé de 10,4 %, tandis que le nombre de personnes concernées a enregistré une hausse de 10,6 %.

## Motif des demandes d'insertion, 2025

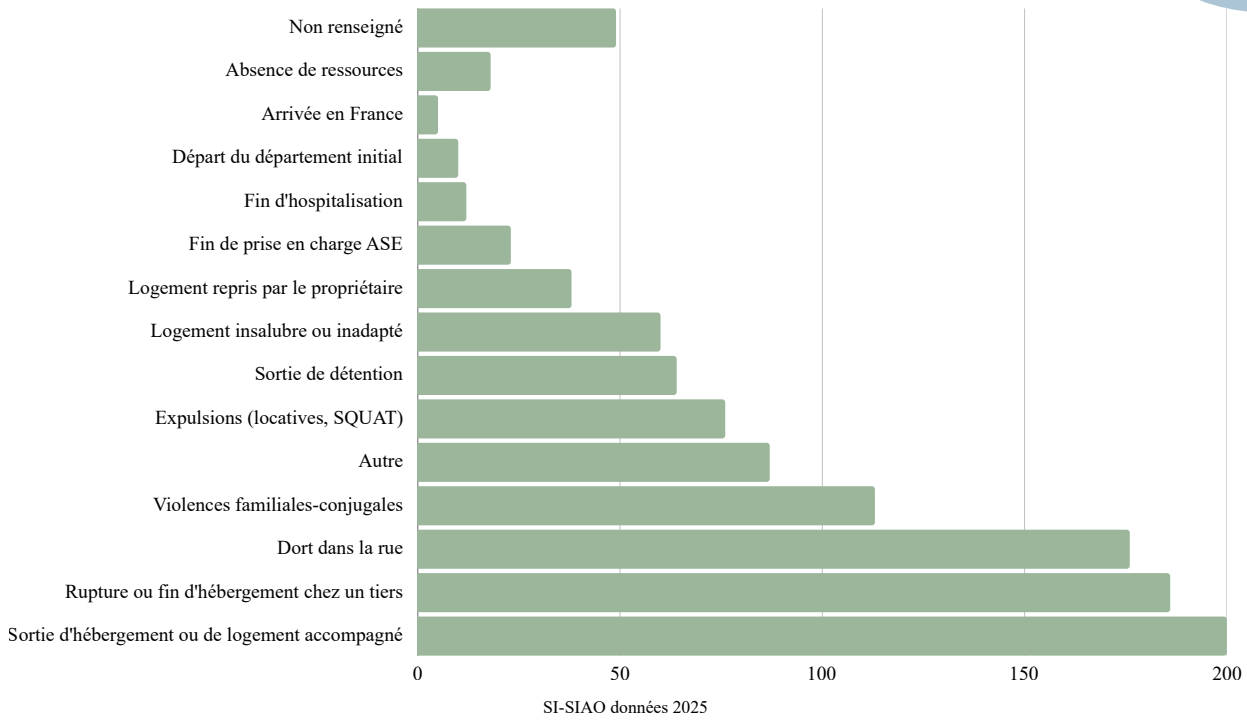


SI-SIAO données 2025

Le principal motif de demande d'insertion est une demande de continuité à la suite d'une sortie d'hébergement ou de logement. Les raisons majoritaires sont également la rupture ou la fin d'hébergement chez un tiers, ainsi que le fait de dormir à la rue.

## Typologie des ménages en demande d'insertion

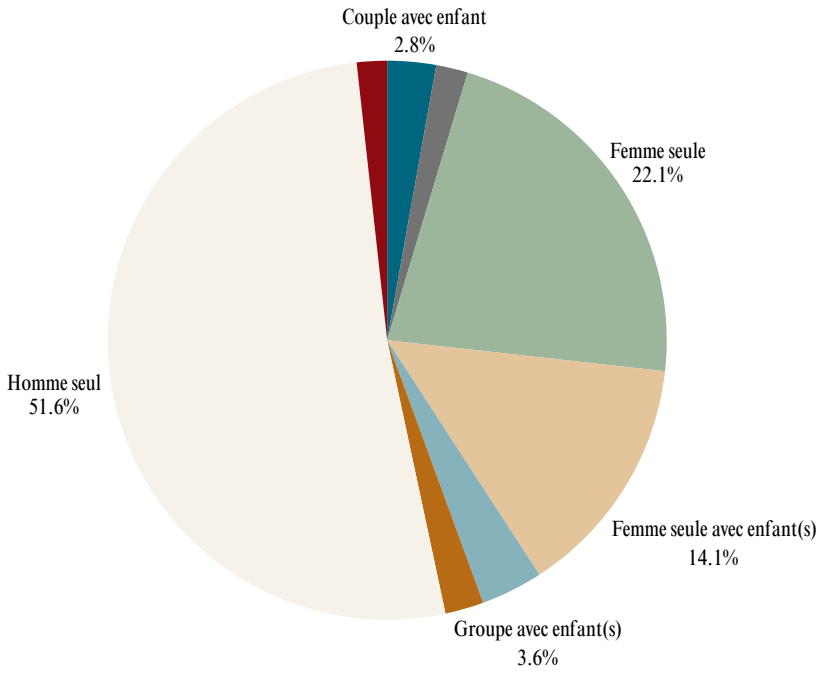


SI-SIAO données 2025

La majorité des demandeurs sont des hommes seuls.

## Caractéristiques des demandeurs en insertion

39 % sont des mineurs
contre 17 % en 2024

53 % d'hommes
contre 65 % en 2024

47 % de femmes

22 % sont des familles avec enfant(s) *
contre 37 % en 2024



57 % sont en Charente-Maritime au moment de la demande
tout comme en 2024

Une moyenne d'âge de 30 ans
contre 31 ans en 2024

* Les typologies considérées comme des familles avec enfant(s) sont les suivantes : couples, groupes, femmes, hommes avec enfant(s).

Comme nous l'avons vu, les données du SI-SIAO peuvent évoluer et écraser les anciennes saisies, ce qui limite leur fidélité et l'objectivité des résultats. Pour contourner cette limite et disposer d'éléments plus objectifs, une photographie des caractéristiques des personnes en attente sera réalisée au 31 décembre 2025.

## Le public en attente d'entrer en structure au 31 décembre 2025

642 personnes

477 ménages

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, les ménages en attente ont baissé de 6 %.

### Caractéristiques de ces personnes en attente au 31 décembre

18 % sont en emploi *
contre 16 % en 2024

65 % d'hommes
contre 62 % en 2024

35 % de femmes

3 % sont des personnes à mobilité réduite *
tout comme en 2024

15 % sont des maîtres *
contre 16 % en 2024

6 % sont des Personnes Victimes de Violences *
10 % en 2024

17 % sont de mineurs
contre 22,5 % en 2024

### Ressources totales par ménage en attente au 31 décembre

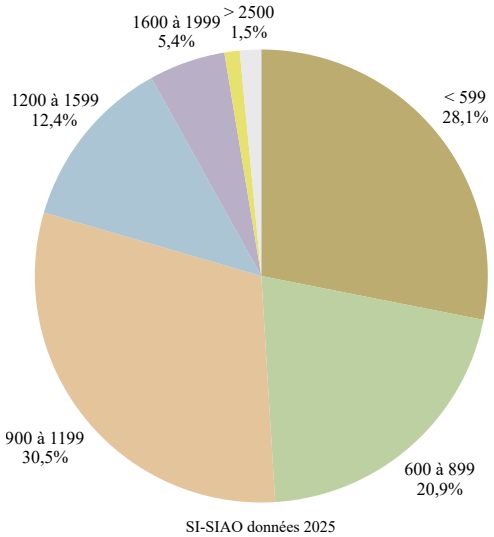


SI-SIAO données 2025

49 %, soit presque la moitié des ménages en attente au 31 décembre 2025 a un total de ressources inférieur à 900 euros.

# Le public entré en structure

358 ménages entrés en structure

soit

528 personnes entrées en structures

Evolution des ménages et des personnes entrées en structure en 2025

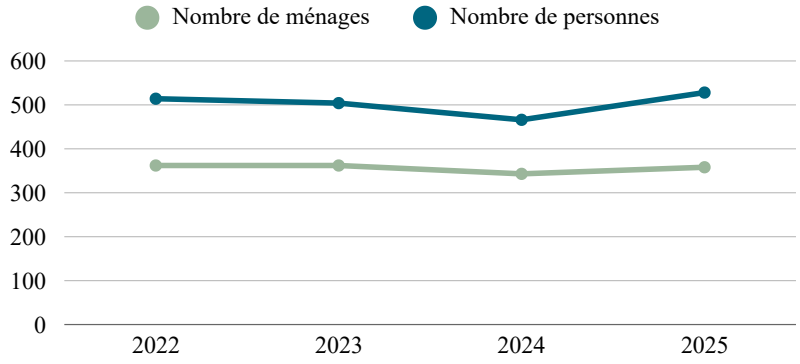


SI-SIAO données 2025

Malgré le fait que le nombre de ménages soit en baisse légèrement entre 2022 et 2025, le nombre de personnes, lui, connaît une croissance en 2025. Cependant, l'ensemble des données est relativement stable sur la période.

Typologie des ménages entrés en structure en 2025

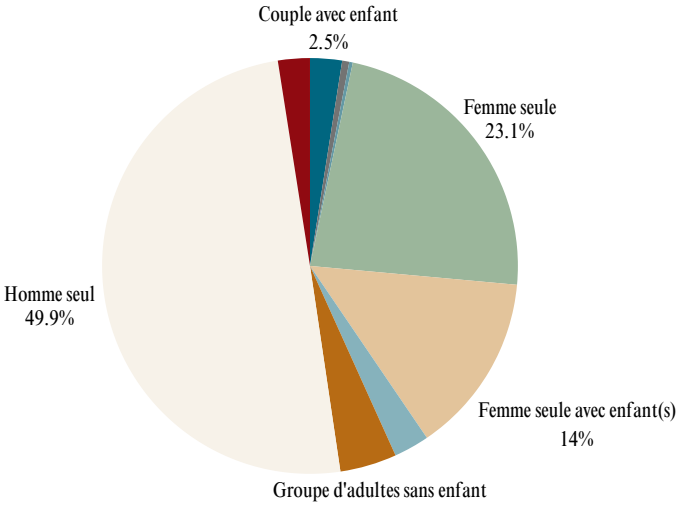


SI-SIAO données 2025

Les hommes seuls constituent la principale typologie des ménages entrés en structure (50 %), suivis des femmes seules (23 %). Dans l'ensemble, la répartition des typologies à l'entrée reflète celle observée parmi les demandeurs en 2025.

♀ 44 % de femmes ♂ 56 % d'hommes

La moyenne d'âge des personnes entrées en structure en 2025 est de 31 ans.

## Les délais d'attente

Le délai moyen d'attente pour entrer en structure d'insertion est de 251 jours. Ce chiffre est en augmentation par rapport aux années précédentes puisqu'en 2024, il fallait en moyenne attendre 228 jours avant d'entrer en structure (et 222 jours en 2023).

Les délais d'attente sont présentés sous forme de graphique (ci-dessous), par secteur, pour la période 2023–2025. Ces données sont calculées à partir de la date de la demande et de la date d'entrée en structure (pour l'année 2025) et ne tiennent pas compte des 153 admissions directes renseignées.

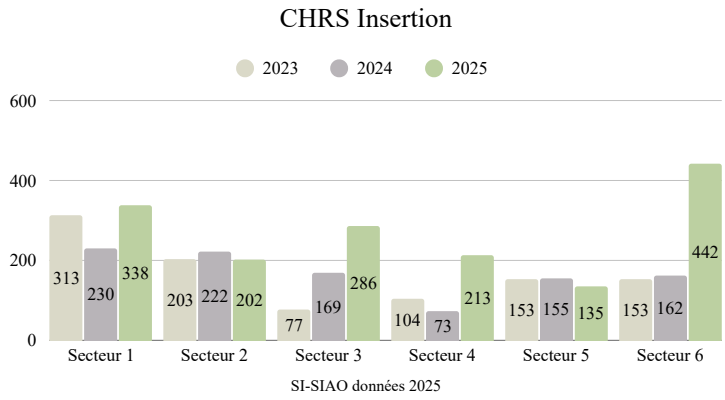


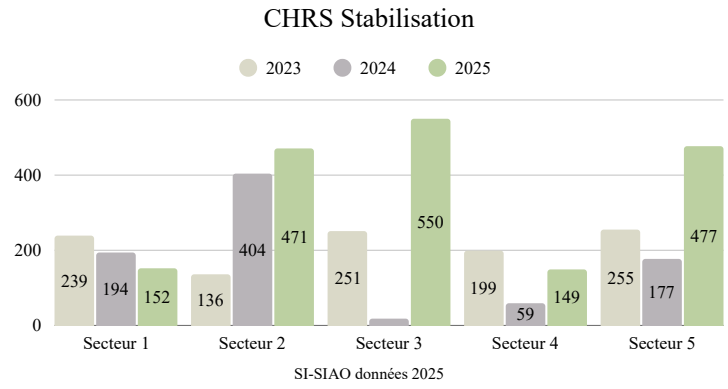


Les délais d'attente en CHRS Insertion sont globalement plus faibles sur la plupart des secteurs. À l'inverse, sur les territoires de La Rochelle et de Saintes, l'accès à l'Insertion est plus contraint que celui à la Stabilisation.

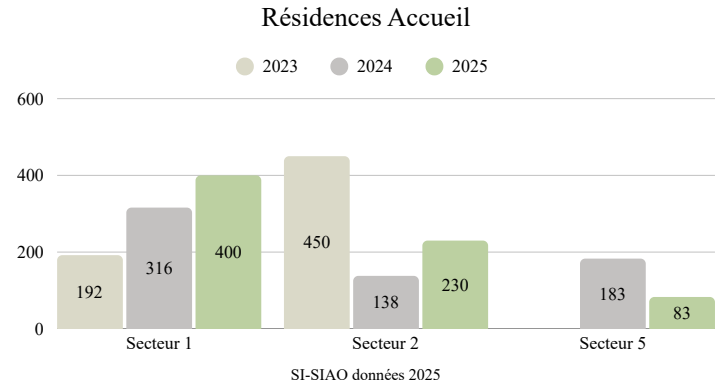


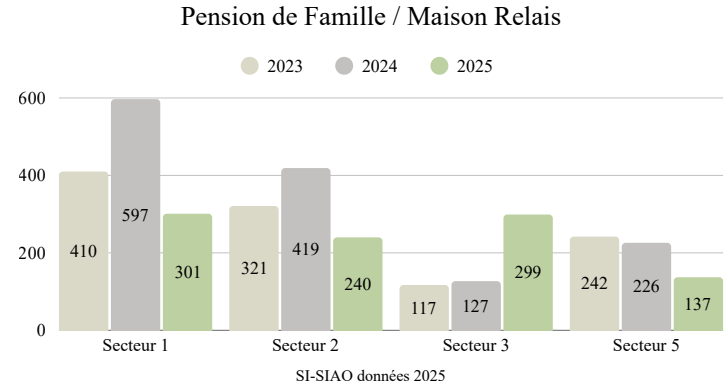


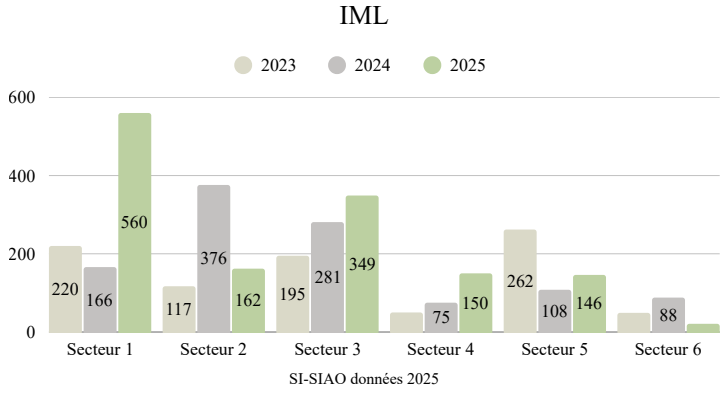


Les délais d'attente pour entrer en IML sont à la hausse à La Rochelle et à Royan.

## Délai d'attente moyen sur liste d'attente par dispositif (en jour)

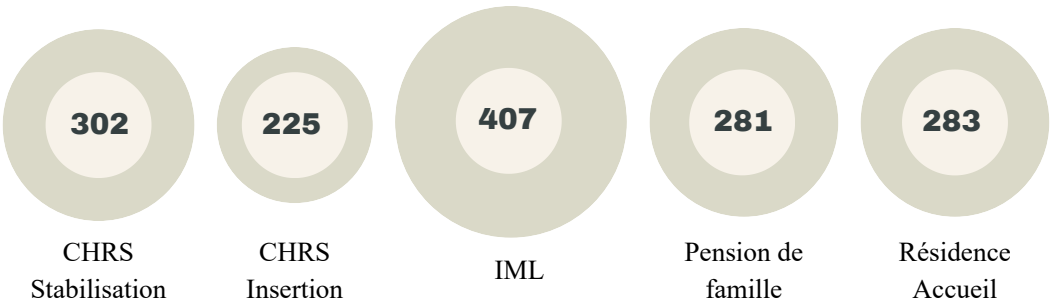


Les délais inscrits traduisent les tensions existantes sur certains dispositifs à l'échelle départementale, notamment pour les dispositifs d'Intermédiation Locative (IML), puisque le délai d'attente moyen est de plus d'une année.

## Temps passé en structure

Le temps passé en structure est mesuré sur les 231 personnes sorties en 2025 (entre la date d'entrée et de sortie de structure).

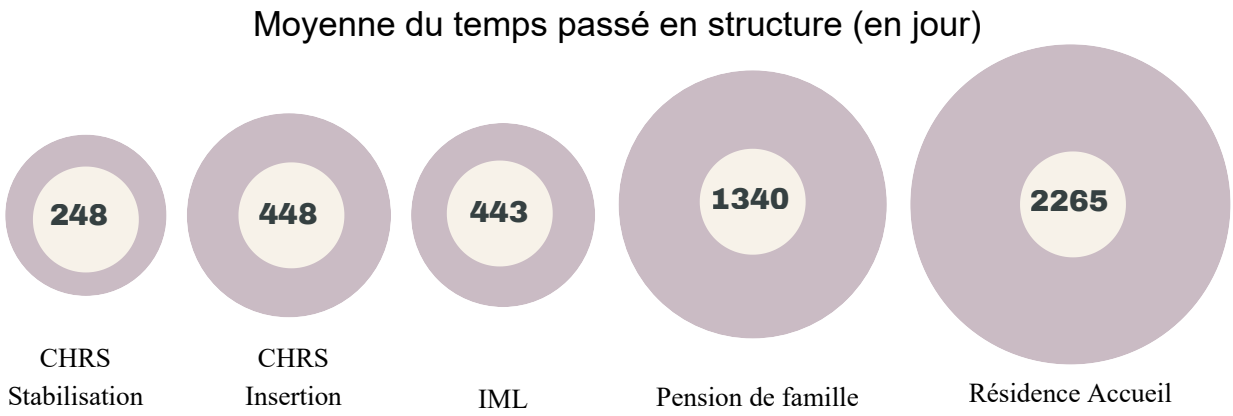


Si l'IML affiche le délai d'entrée le plus élevé, il ne constitue pas pour autant le dispositif où la durée de séjour est la plus longue, celle-ci s'établissant en moyenne à 1 an et 3 mois.

# 05 Les enquêtes et analyses thématiques menées en 2025

## 1. Les personnes accompagnées d'un chien

Enquête initiée par la DDETS

En fin d'année 2025, la DDETS a sollicité l'Observatoire social du SIAO 17 afin de conduire un travail d'analyse portant sur la prise en compte des personnes accompagnées d'un chien et leur accès aux droits sur le département.

Pour répondre à cette commande, l'Observatoire social s'est appuyé sur des travaux déjà existants, notamment l'enquête menée en 2025 par l'association Altéa Cabestan, intitulée « Maîtres et chiens à la rue » sur le territoire de La Rochelle, ainsi que sur les travaux universitaires réalisés par la directrice de Tremplin 17 sur le département.

L'étude engagée par le SIAO a débuté par un état des lieux territorial visant à recenser les pratiques existantes et à identifier les freins rencontrés par les opérateurs de l'AHI, en urgence et en insertion. Cette démarche se poursuit actuellement à travers la mise en place d'un groupe de travail partenarial, dont l'objectif est d'accompagner les acteurs de l'AHI vers une meilleure prise en compte des personnes accompagnées d'un chien.

Compte tenu du caractère évolutif de ce travail, les résultats consolidés de l'enquête feront l'objet d'une publication dans le rapport d'activité 2026.

## 2. Les ménages en demande DAHO et DALO

Analyse thématique

Le DALO (Droit au logement opposable) et le DAHO (Droit à l'hébergement opposable) constituent des dispositifs juridiques permettant aux personnes mal logées ou sans solution d'hébergement adapté de faire valoir leur droit auprès de l'État.

Instauré par la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable, le DALO rend l'État garant de l'accès au logement pour les ménages reconnus prioritaires et urgents par une commission de médiation départementale. En cas d'absence de proposition adaptée dans les délais réglementaires, le ménage peut saisir le tribunal administratif.

Le DAHO repose sur la même logique d'opposabilité, mais concerne l'accès à une solution d'hébergement (mise à l'abri, hébergement d'urgence ou temporaire), et non à un logement pérenne. Il répond principalement à des situations d'urgence sociale.

Peuvent saisir la commission de médiation les personnes :

- dépourvues de logement,
- menacées d'expulsion sans relogement,
- hébergées temporairement,
- vivant dans un logement insalubre ou suroccupé,
- ou ayant une demande de logement social restée sans réponse dans un délai anormalement long.

La reconnaissance au titre du DALO ou du DAHO repose sur des critères réglementaires précis (situation administrative, conditions de logement, composition familiale, ressources, etc.).

### Droit au Logement Opposable

124 958 recours DALO effectués en France
37 132 reconnus DALO
64 % relogés

### Droit à l'Hébergement Opposable

10 173 recours DAHO effectués en France
7 739 reconnus DAHO
7 % mis à l'abri

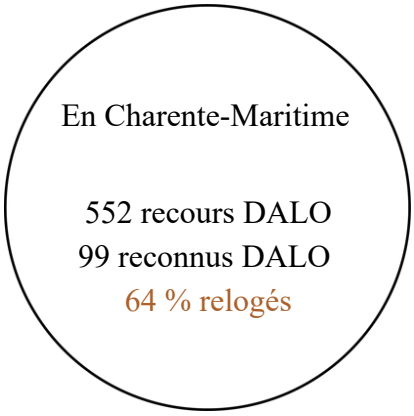





Données ministérielles 2024 (cf. sources)

Le SI-SIAO ne permet pas d'identifier les situations relevant du DALO, seules les situations relevant du DAHO y étant référencées.

En 2025, 44 DAHO entrés en structure en 2025, la durée moyenne d'attente est de 151 jours.

Délai d'attente entre la reconnaissance DAHO et l'entrée en structure, par dispositif




Au 31 décembre 2025, 34 personnes reconnues DAHO sont en attente d'entrer en structure.

# 06 Conclusion

## Que retenir ?

### 10 811 demandes d'hébergement d'urgence

+ 8 % / 2024

1 145 ménages en demande pourvue

1 202 en 2024

93 823 nuitées

92 399 en 2024

228 familles hébergées

soit 20 % des demandes pourvues totales

1 398 ménages sans réponse positive

1 368 en 2024

74 % pour motif *absence de places disponibles*

73 % en 2024

1 733 personnes sans solution

### 1 117 demandes d'insertion

• 4 % / 2024

642 personnes en attente fin 2025

720 en 2024

251 jours d'attente en moyenne avant d'entrer en structure

228 jours en 2024

528 personnes entrées en structure

466 en 2024

# Sources

## SI-SIAO

L'ensemble des données quantitatives concernant l'hérgement et le logement adapté ont été tirées du SI-SIAO. Ce tableau de bord est également le fruit d'un travail partenarial.

## INSEE – Données départementales Charente-Maritime (17)

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), Revenus et pauvreté – Département de la Charente-Maritime
https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-17#tableau-REV_G1

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), Données locales – Charente-Maritime
https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908390

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), Statistiques complémentaires
https://www.insee.fr/fr/statistiques/8298503

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), Indicateurs territoriaux – Charente-Maritime
https://www.insee.fr/fr/statistiques/8216288?geo=DEP-17

## DREETS Nouvelle-Aquitaine

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Nouvelle-Aquitaine (DREETS), Panorama statistique – Chiffres clés 2023
https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/sites/nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/pano_stat_-_chiffres_cles_2023.pdf

## Observatoire du Littoral

Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine, Le littoral de la Charente-Maritime
https://www.observatoire-cote-aquitaine.fr/Le-littoral-de-Charente-Maritime-173

## Observatoire des territoires

Observatoire des territoires, Part des déplacements domicile-travail en voiture
https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-des-deplacements-domicile-travail-en-voiture

## Département de la Charente-Maritime

Département de la Charente-Maritime, Plan départemental de l'habitat 2023–2028
https://la.charente-maritime.fr/environnement-cadre-vie/habitat/plan-departemental-lhabitat-charente-maritime-2023-2028

Ministères

Ministère de la Transition écologique. (2025). Chiffres et données DALO. https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/chiffres-donnees-dalo

# Annexes

Annexe 1. Lignes de bus, connexions et dessertes en Charente-Maritime



Annexe 2. Lignes de trains, connexions et dessertes en Nouvelle-Aquitaine

